SÉRÉNIS ASSURANCES

2020

RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

→ SÉRÉNIS ASSURANCES SA

SOMMAIRE

1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 5

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 6
B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 9
C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 10
D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 11
E. AUTRES INFORMATIONS 11

2 SYSTÈME DE GOUVERNANCE 13

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 14
B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 17
C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 19
D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 22
E. FONCTION D'AUDIT INTERNE 24
F. FONCTION ACTUARIELLE 25
G. SOUS-TRAITANCE 26
H. AUTRES INFORMATIONS 26

3 PROFIL DE RISQUE 27

A. INTRODUCTION 28
B. RISQUE DE SOUSCRIPTION 28
C. RISQUE DE MARCHÉ 29
D. RISQUE DE CRÉDIT 31
E. RISQUE DE LIQUIDITÉ 32
F. RISQUES OPÉRATIONNELS 33
G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 34
H. AUTRES INFORMATIONS 34

4 VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 35

A. ÉVALUATION DES ACTIFS 36
B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 38
C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 41
D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES 42
E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 42

5 GESTION DU CAPITAL 43

A. FONDS PROPRES 44
B. SCR ET MCR 47
C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 48
D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ 48
E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 48
F. AUTRES INFORMATIONS 48

6 ANNEXES 49

RAPPORT
SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

SÉRÉNIS
ASSURANCES SA

2 0 2 0

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué 2015/35, Sérénis Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Le rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Le rapport sur la solvabilité et la situation financière est disponible sur le site Internet des publications des Assurances du Crédit Mutuel : http://acm.fr.

INDEX

Acronymes et sigles fréquemment utilisés dans le présent document :

ACAV : Assurances à capital variable

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

ACS : Aide à la complémentaire santé

ALM : *Asset & Liability Management* – Gestion actif-passif

ANC : Autorité des normes comptables

BE : *Best Estimate* – Meilleure évaluation des provisions techniques sous Solvabilité II

BSCR : *Basic Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité de base

CRC : Comité de la réglementation comptable

EIOPA : *European Insurance and Occupational Pensions Authority* – Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles

GIE : Groupement d'intérêt économique

IAS/IFRS : *International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards* – Normes comptables internationales

LFR : Loi de finances rectificative

MCR : *Minimum Capital Requirement* – Minimum de capital requis

OPCVM : Organisme de placement collectif en valeurs mobilières

ORSA : *Own Risk and Solvency Assessment* – Évaluation interne des risques et de la solvabilité

PCA : Plan de continuité d'activité

PPE : Provision pour participation aux excédents

PRA : Plan de reprise d'activité

QRT : *Quantitative Reporting Template* – État de *reporting* quantitatif Solvabilité II

Santé NSLT : Risques santé similaires à la non-vie

Santé SLT : Risques santé similaires à la vie

SCI : Société civile immobilière

SCR : *Solvency Capital Requirement* – Capital de solvabilité requis

SFCR : *Solvency and Financial Conditions Report* – Rapport sur la solvabilité et la situation financière (RSSF)

TAG : Taux annuel garanti

UC : Unités de compte

VA : *Volatility Adjustment* – Ajustement pour volatilité

SYNTHÈSE

Introduction

Conformément à l'article 51 de la directive 2009/138/CE et à l'article 290 du règlement délégué (UE) 2015/35, Sérénis Assurances SA établit un rapport sur la solvabilité et la situation financière. Ce rapport suit la structure prévue à l'annexe XX du règlement délégué (UE) 2015/35 et présente en annexes les états quantitatifs annuels prévus par les textes.

Le présent rapport couvre les informations importantes sur l'activité et les résultats, le système de gouvernance, le profil de risque, la valorisation à des fins de solvabilité et la gestion du capital.

Sauf indication contraire, les données du rapport sont présentées en milliers d'euros.

Gouvernance

La société Sérénis Assurances SA est une société anonyme à conseil d'administration. Sa direction effective est assurée par un directeur général et un directeur général délégué. Elle est également dotée de quatre responsables des fonctions clés, communs à toutes les entités d'assurance françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ci-après dénommé GACM SA.

Conformément à la réglementation Solvabilité II, la société a adopté des politiques écrites qui font l'objet d'une révision annuelle.

Cette organisation a été mise en place dans le but de doter la société d'un système de gouvernance sain et efficace.

Faits marquants

Impacts majeurs de la pandémie de Covid-19

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences économiques et financières ont eu naturellement d'importantes répercussions sur l'activité et les résultats de Sérénis Assurances SA en 2020.

Les mesures de confinement mises en place au printemps et à l'automne 2020 ont entraîné un ralentissement des ventes de contrats d'assurance. Les portefeuilles ont malgré tout poursuivi leur progression, à un rythme toutefois moins soutenu que les dernières années.

Sérénis Assurances SA a participé au fonds de solidarité pour les TPE et les indépendants, à hauteur de 366 milliers d'euros et a pris en compte dans le provisionnement des carences locatives la dégradation de la situation économique. Les mesures de confinement ont, en revanche, amélioré les résultats techniques des portefeuilles automobile et santé.

La contribution exceptionnelle sur les complémentaires santé assise sur le montant total des primes réelles santé 2020 et estimées 2021, d'un montant total de 1 million d'euros, vient toutefois neutraliser en grande partie ce gain. Une augmentation de la charge de sinistres en 2021 liée au rattrapage d'une partie de ces soins demeure en outre vraisemblable.

Poursuite de la baisse des taux

La tendance structurelle de baisse des taux d'intérêt a été accentuée en 2020 par la crise. Le lancement par la BCE d'un nouveau programme d'achat d'actifs pour 750 milliards d'euros (*Pandemic Emergency Purchase Programme*, PEPP) et la préférence des investisseurs en période de crise pour les obligations souveraines des États les moins risqués, ont conduit à une nouvelle baisse du taux de l'OAT 10 ans, qui s'établit à - 0,34 % au 31 décembre 2020.

La poursuite de la baisse des taux affecte les provisions techniques comptabilisées par Sérénis Assurances SA, notamment celles relatives aux risques longs tels que les sinistres corporels graves.

Activité et résultats

Sérénis Assurances SA propose ses contrats auprès d'une clientèle sélectionnée par des intermédiaires courtiers d'assurance, concentrateurs ou non. Les principales activités portent sur l'assurance automobile, les pertes pécuniaires et les assurances de personnes.

Le chiffre d'affaires de Sérénis Assurances SA est resté stable en 2020 : 151 millions d'euros, soit + 0,3 % par rapport à 2019. La baisse de 1,2 % du chiffre d'affaires en assurance de biens est compensée par la croissance de 4,8 % en assurance de personnes, portée par la branche emprunteurs.

Le résultat net de la société à fin 2020 s'élève à 4 millions d'euros et progresse fortement par rapport à 2019 (+ 3,6 millions d'euros). Cette amélioration provient de la santé et surtout de l'automobile qui enregistre d'importants bonis sur des exercices antérieurs. En revanche, les résultats des carences locatives sont revus en forte baisse, en lien avec la crise sanitaire et économique.

Perspectives

Dans un contexte sanitaire et économique qui reste dégradé, Sérénis Assurances SA va réduire son activité sur les carences locatives.

Par ailleurs, certains partenariats, notamment dans les branches d'assurance du particulier présentant des déficits récurrents seront revus, ce qui devrait générer une baisse de la production d'affaires nouvelles et du chiffre d'affaires concerné.

Le développement des affaires nouvelles se fera majoritairement sur des contrats à destination d'entreprises notamment en flottes automobiles.

Profil de risque

Du fait de ses activités en assurance non-vie, en santé et en prévoyance, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie et au risque de marché. La société bénéficie d'une bonne diversification entre ses risques.

Solvabilité

Le ratio Solvabilité II de la société Sérénis Assurances SA s'établit à 283 % au 31 décembre 2020, contre 201 % au 31 décembre 2019.

Ce ratio est évalué en rapportant le niveau de fonds propres éligibles du bilan prudentiel Solvabilité II, soit 73 230 milliers d'euros, à l'exigence réglementaire en fonds propres ou SCR (*Solvency Capital Requirement*), soit 25 916 milliers d'euros.

Les activités de la société étant globalement bien diversifiées, le SCR profite pleinement d'un bénéfice de diversification estimé à 12 072 milliers d'euros.

Le SCR est calculé selon la formule standard de l'EIOPA. Aucune mesure transitoire n'a été utilisée.

Les besoins en fonds propres avant diversification sont notamment liés aux :

- SCR de souscription non-vie, au travers de la branche « carences locatives » qui est la seule branche non-vie non réassurée ;
- SCR de marché, composé principalement du risque de *spread* et de taux.

1

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT 6

1. Informations juridiques 6
2. Situation de la société au sein du GACM SA 7
3. Activité de la société 8

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION 9

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription 9
2. Analyse de la performance de souscription 10

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS 10

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS 11

E. AUTRES INFORMATIONS 11

A. ACTIVITÉ ET ENVIRONNEMENT

1. Informations juridiques

La société Sérénis Assurances SA est une société anonyme d'assurance à conseil d'administration régie par le Code des assurances.

Les comptes annuels statutaires, en normes françaises, sont établis dans le respect des règles édictées par le Code de commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les méthodes de calcul et d'évaluation sont celles préconisées par le Code des assurances et par le règlement ANC 2015-11 et, à défaut, celles du plan comptable général.

Le *reporting* Solvabilité II est établi conformément à la directive 2009/138/CE et aux actes délégués.

a. Autorité de contrôle

Sérénis Assurances SA est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui est l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance (ACPR, 4, place de Budapest – 75436 Paris).

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorité administrative, veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients, assurés, adhérents et bénéficiaires des personnes soumises à son contrôle.

b. Auditeur externe de l'entreprise

Le commissaire aux comptes de Sérénis Assurances SA est :

- Le cabinet KPMG SA, Tour Eqho, 2, avenue Gambetta – 92066 Paris La Défense.

2. Situation de la société au sein du GACM SA

a. Actionnariat

Sérénis Assurances SA a pour actionnaire majoritaire le GACM SA, dont le siège social est situé 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67000 Strasbourg, actionnaire à 99,77 %.

b. Organigramme du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA

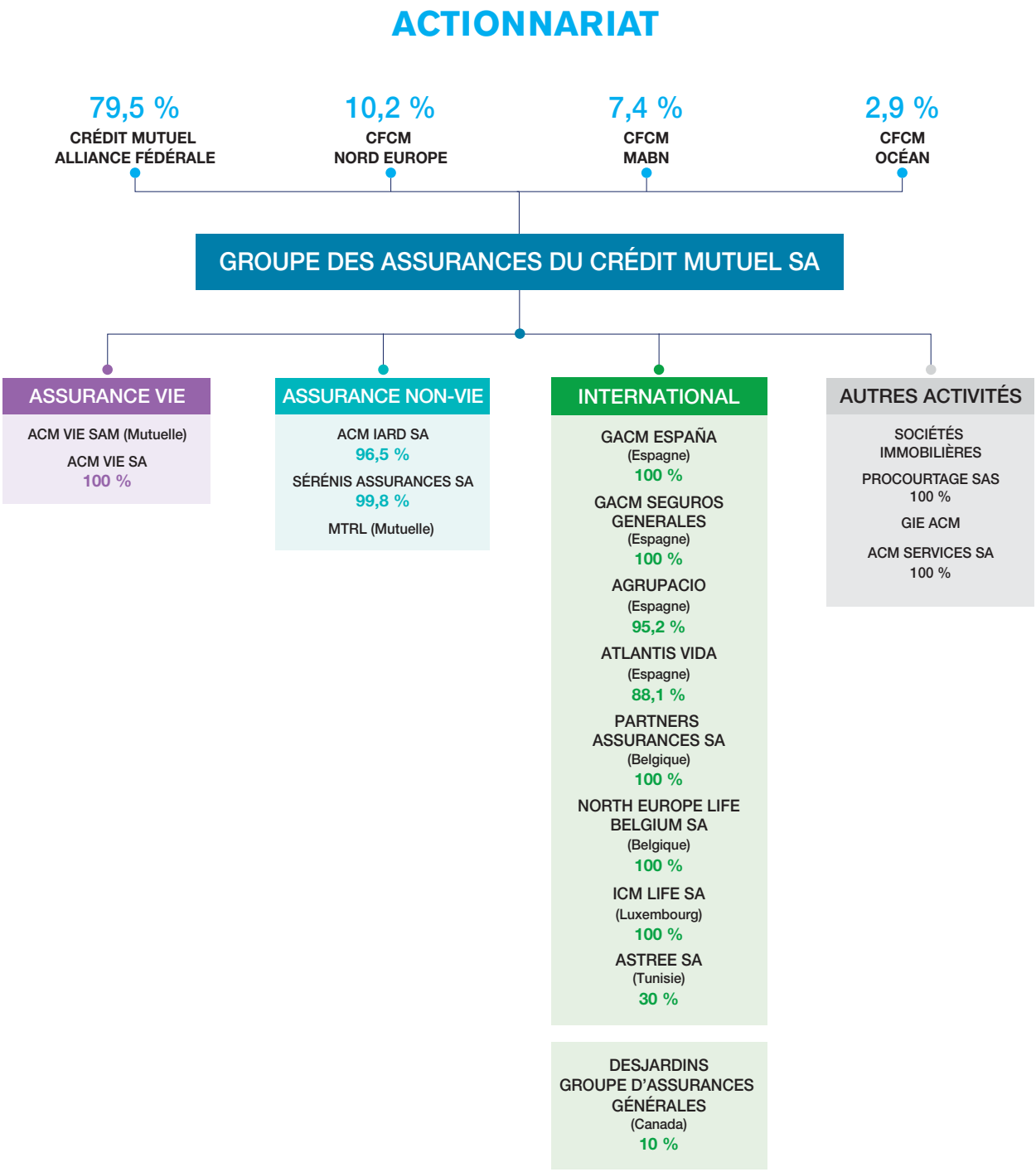

Au 31 décembre 2020.

Le GACM SA est une société holding d'assurance qui consolide la société Sérénis Assurances SA et les entités d'assurance suivantes :

- ACM VIE SA, société anonyme d'assurance vie ;
- ACM VIE SAM, société d'assurance mutuelle ;
- ACM IARD SA, société anonyme d'assurance IARD ;
- la MTRL, mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité.

À l'étranger, le GACM SA contrôle également les sociétés d'assurance :

- en Belgique : Partners Assurances SA, société d'assurance IARD et North Europe Life Belgium SA ;
- en Espagne : GACM ESPAÑA, S.A.U. ;
- au Luxembourg : ICM LIFE SA

L'ensemble de ces sociétés compose le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

c. Effectif salarié de la société

Les entités françaises du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dont Sérénis Assurances SA, ont choisi de mutualiser leurs moyens matériels, techniques et humains au sein du GIE ACM, employeur unique des salariés au service de ses différents membres.

Le pouvoir de direction est exercé par le président du GIE ACM, également président du directoire du GACM SA et directeur général des principales sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, ainsi que par la hiérarchie fonctionnelle mise en place au sein du GIE ACM.

3. Activité de la société

Sérénis Assurances SA propose ses contrats auprès d'une clientèle sélectionnée par des intermédiaires courtiers d'assurance, concentrateurs ou non. Les principales activités portent sur l'assurance automobile, les pertes pécuniaires et les assurances de personnes.

Sérénis Assurances SA est détenteur des agréments suivants :

- Branche 1 – Accidents – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 2 – Maladie – obtenu le 6 décembre 1994 ;
- Branche 3 – Corps de véhicules terrestres – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 6 – Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 16 septembre 2004 ;
- Branche 7 – Marchandises transportées – obtenu le 5 avril 2007 ;
- Branche 8 – Incendie et éléments naturels – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 9 – Autres dommages aux biens – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 10 – RC véhicules terrestres automoteurs – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 12 – RC véhicules maritimes, lacustres et fluviaux – obtenu le 16 septembre 2004 ;
- Branche 13 – RC générale – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 16 – Pertes pécuniaires diverses – obtenu le 8 septembre 1989 ;
- Branche 17 – Protection juridique – obtenu le 8 septembre 1989.

Sur l'exercice 2020, la société Sérénis Assurances SA est active sur les branches d'activité Solvabilité II (*Line of Business*) suivantes :

- assurance des frais médicaux (1) ;
- assurance de protection du revenu (2) ;
- assurance de responsabilité civile automobile (4) ;
- autre assurance des véhicules à moteur (5) ;
- assurance maritime, aérienne et transport (6) ;
- assurance incendie et autres dommages aux biens (7) ;
- assurance de responsabilité civile générale (8) ;
- assurance de protection juridique (10) ;
- assurance pertes pécuniaires diverses (12) ;
- assurance santé (29) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé (33) ;
- rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé (34).

B. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

1. Informations sur les revenus et dépenses de souscription

	31/12/2020						
(en milliers d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes acquises brutes 2020	23 950	35 256	31 154	12 897	34 366	15 129	152 752
Charges de sinistres brutes 2020	13 359	9 453	21 388	3 094	18 826	3 824	69 943
Charges des autres provisions techniques brutes 2020	0	- 700	0	0	613	4 956	4 869
Frais engagés 2020	7 715	7 238	8 081	6 537	15 421	8 159	53 151

	31/12/2019						
(en milliers d'euros)	Assurance des frais médicaux	Assurance de RC auto	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance incendie et autres DB	Assurance pertes pécuniaires diverses	Autres lignes d'activité	**Total général**
Primes acquises brutes 2019	25 295	35 151	28 247	12 546	35 082	12 161	148 481
Charges de sinistres brutes 2019	14 938	27 538	25 836	2 862	15 239	2 530	88 943
Charges des autres provisions techniques brutes 2019	0	1 994	0	0	0	973	2 967
Frais engagés 2019	8 902	7 698	8 633	6 224	14 763	7 261	53 481

Tableaux établis sur la base du QRT S.05.

Primes acquises brutes

Les primes acquises brutes de réassurance enregistrent une hausse de 2,9 % en 2020 et s'élèvent à 152 752 milliers d'euros, contre 148 481 milliers d'euros en 2019. Au détail, la hausse sur les lignes d'activité autre assurance des véhicules à moteur et autres activités est partiellement contrebalancée par la baisse sur les assurances des frais médicaux et de pertes pécuniaires.

Charges de sinistres brutes

La charge de sinistres brute de réassurance, d'un montant de 69 943 milliers d'euros, baisse de 21,4 % par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration significative est principalement portée par les lignes d'activités assurance de RC auto et autre assurance des véhicules à moteur : la crise sanitaire et les mesures adoptées par le gouvernement pour y faire face ont réduit la sinistralité de la branche automobile en 2020. Des bonis ont par ailleurs été enregistrés sur les années antérieures.

Frais engagés

Les dépenses et frais engagés reculent de 0,6 % et atteignent 53 151 milliers d'euros. Ils représentent 35 % des primes acquises brutes de l'exercice, contre 36 % à fin 2019.

Au détail, les commissions versées s'élèvent à 43 059 milliers d'euros. Elles sont stables par rapport à l'exercice précédent (+ 0,1 %), à l'image du chiffre d'affaires (primes émises).

Les autres frais sont principalement constitués de la part des charges communes remboursées au GIE, qui gère les moyens communs aux sociétés du GACM SA en France. Ils s'élèvent à 10 092 milliers d'euros, en baisse de 3,5 % par rapport à 2019, notamment du fait de la diminution des frais de gestion de sinistres, reflet de la baisse de la sinistralité.

2. Analyse de la performance de souscription

(en milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Primes acquises brutes	152 752	148 481
Charges de sinistres (y compris frais de gestion)	- 77 015	- 96 129
Variation des autres provisions techniques brutes	- 4 869	- 2 967
Solde de souscription	**70 868**	**49 384**
Solde financier	**998**	**1 060**
Frais d'acquisition et d'administration	- 43 504	- 43 654
Autres produits et charges techniques	- 2 881	- 2 932
Cessions en réassurance	- 19 559	- 3 321
Résultat technique net	**5 922**	**538**

Le solde de souscription s'améliore en 2020. Cette progression résulte principalement de l'impact positif du confinement sur la sinistralité en automobile ainsi que de la bonne tenue des assurances de personnes, tandis que la situation économique et sociale pèse fortement sur les autres activités IRD. En 2019, le solde de souscription de la branche automobile était de surcroît marqué par la baisse du taux technique.

Les frais d'acquisition et d'administration s'établissent à 43 504 milliers d'euros, en léger repli de 0,3 %, évolution à mettre en lien avec la réduction des frais des équipes dédiées au courtage et aux carences locatives. Ils représentent 28,9 % du chiffre d'affaires à fin 2020, contre 29,1 % à fin 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le ratio combiné avant réassurance s'élève à 84,0 % en 2020. Il était de 98,1 % en 2019.

C. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

Produits financiers de l'exercice

Les produits financiers de l'exercice 2020 se ventilent comme suit :

	2020							
(en milliers d'euros)	Obligations	Actions et fonds	Dépôts et prêts	Immobilier	Autres produits et charges	Total	2019	Évolution 2020/2019
Revenus nets	**2 090**	**130**	**- 96**	**0**	**- 37**	**2 087**	**2 549**	**- 18,1 %**
Plus et moins-values	**97**	**61**	**0**	**0**	**0**	**157**	**- 273**	**NA**
Amortissement des immeubles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,0 %**
Provisions pour dépréciation	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,0 %**
■ dotations	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
■ reprises	0	0	0	0	0	0	0	0,0 %
Produits financiers	**2 187**	**190**	**- 96**	**0**	**- 37**	**2 244**	**2 275**	**- 1,4 %**

Les produits financiers nets de l'exercice 2020 s'élèvent à 2 244 milliers d'euros, contre 2 275 milliers d'euros en 2019, soit une baisse de - 1,4 %.

La baisse des revenus nets avant plus et moins-values et dotation des provisions pour dépréciation (- 18,1 %) s'explique :

- par la dilution du rendement du portefeuille obligataire qui fait suite à un contexte de taux durablement bas ;
- par la baisse des dividendes perçus en 2020 sur les actions et fonds en raison du contexte économique dégradé.

D. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITÉS

Les sources de revenus et dépenses de la société, en dehors de celles relatives à la souscription et aux investissements, sont les suivantes :

- les autres produits et charges techniques, résultant de l'exploitation normale de l'entreprise et qui n'auraient pas été affectés à d'autres rubriques ;
- les autres produits et charges non techniques, non rattachés à l'activité d'assurance ;
- le résultat exceptionnel constitué pour l'essentiel de la contribution au fonds de solidarité (à hauteur de 366 milliers d'euros) mis en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire liée à la Covid-19 auprès des TPE et des indépendants ;
- l'impôt sur les bénéfices. La convention d'intégration fiscale actuelle qui lie la société au GACM SA prévoit que la société constate comptablement sa charge d'impôt comme si elle ne faisait pas partie d'un groupe d'intégration fiscale.

(en milliers d'euros)	**31/12/2020**	**31/12/2019**
Résultat technique net	**5 922**	**538**
Produits financiers sur fonds propres	1 247	1 216
Autres produits et charges non techniques	- 409	19
Impôts	- 2 592	- 631
Résultat net	**4 167**	**1 142**

E. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire relative à l'activité et aux résultats de l'entreprise n'est à apporter.

2

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE 14

1. Structure de la gouvernance 14
2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de *reporting* 16
3. Politique et pratiques de rémunération 16
4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle 17

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 17

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité 17
2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité 18

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES 19

1. Gestion des risques 19
2. Organisation du système de gestion des risques 21

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 22

1. Organisation générale 22
2. Objectifs 22
3. Dispositif de contrôle interne 22
4. Dispositif de conformité 23

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE 24

1. Indépendance 24
2. Objectivité 24
3. Fonctionnement 24
4. Planification de l'activité 25
5. Déroulement des missions 25

F. FONCTION ACTUARIELLE 25

G. SOUS-TRAITANCE 26

H. AUTRES INFORMATIONS 26

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1. Structure de la gouvernance

Conformément aux exigences issues de la directive Solvabilité II, la société a mis en place des règles de gouvernance basées sur une répartition claire des responsabilités au service d'un système efficace de gestion des risques.

La gouvernance de la société s'articule autour de :

- son assemblée générale ;
- son conseil d'administration et son comité d'audit et des risques ;
- sa direction effective ;
- sa direction opérationnelle ;
- ses comités ;
- ses responsables des fonctions clés.

a. L'assemblée générale

L'actionnaire majoritaire de Sérénis Assurances SA est le GACM SA (actionnaire à 99,68 %). Les autres actionnaires sont des filiales du GACM SA et des personnes privées.

b. Le conseil d'administration et son comité d'audit et des risques

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la société.

Il supervise et exerce un contrôle permanent de la gestion de la société effectuée par la direction effective (directeur général, directeur général délégué) qu'il a nommée. Il s'assure notamment que ladite gestion est en adéquation avec les orientations stratégiques fixées. Cette supervision est notamment rendue possible *via* la communication de différents *reportings* établis par la direction effective, les directions opérationnelles et les fonctions clés.

La composition du conseil d'administration est basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de connaissances. Chaque administrateur dispose des compétences techniques spécifiques permettant au conseil de remplir collectivement ses missions ainsi que d'une intégrité absolue permettant une gestion saine et prudente.

Le conseil d'administration est composé de quatre membres. Il est présidé, au 31 décembre 2020, par M. Pierre Reichert.

Le conseil d'administration peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société en exerçant tous les contrôles qu'il juge opportuns.

Il est en particulier en charge :

- de l'approbation de toute opération significative portant notamment sur des projets d'investissements ou de désinvestissements importants, des acquisitions, cessions, restructurations, des accords stratégiques d'alliance et de coopération ;
- de la convocation des assemblées générales ;
- du suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'examen de la situation financière ;
- de l'établissement de l'inventaire, des comptes annuels et du rapport de gestion, ainsi que de l'établissement des documents de gestion prévisionnelle et des rapports correspondants ;
- du pilotage de manière active de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité, de la définition du profil de risque et de la validation du rapport ORSA ;
- de l'élaboration du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- du suivi de l'activité des fonctions clés ;
- du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- de l'approbation des politiques écrites mentionnées à l'article L.354-1 du Code des assurances ;
- de la définition et de l'évaluation du système de gouvernance à travers l'approbation du recueil des règles d'organisation et de la révision périodique de son efficacité ainsi que de son adaptation.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont précisées dans le règlement intérieur qui édicte :

- les règles relatives à la composition du conseil ;
- les modalités d'organisation des réunions du conseil (fréquence, durée, lieu des réunions, règles de *quorum* et de majorité) ;
- les règles relatives à l'information des administrateurs ; les attributions détaillées du conseil ;
- les obligations générales liées à la fonction des administrateurs (confidentialité, assiduité, diligence, gestion des conflits d'intérêts et indépendance).

Le comité d'audit et des risques

Un comité d'audit et des risques a été mis en place au niveau de la structure *holding* du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Ses activités et missions bénéficient à l'ensemble des entités assurantielles de droit français du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, dont Sérénis Assurances SA et à l'entité liée ACM VIE SAM.

Ce comité prépare les travaux du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses entités françaises d'assurance permettant l'examen détaillé des sujets relevant de ses compétences et la prise en compte des particularités de chacune d'elles.

Le comité assure pour toutes les entités d'assurance françaises du GACM SA les missions suivantes :

- missions liées à l'audit :
  - suit le processus d'élaboration des comptes annuels et assure le suivi du contrôle légal des comptes effectué par les commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes soumettent un rapport complémentaire au comité d'audit (RCCA). L'objectif de ce rapport est de renforcer la valeur du contrôle légal des comptes en améliorant la communication entre les CAC et le comité d'audit et des risques,
  - suit l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- missions liées à la gestion des risques à travers des rapports afférents au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité et en s'appuyant sur la cartographie et la mesure des risques majeurs. Il assure également le suivi de la fonction conformité et le contrôle permanent de second niveau ;
- validation des rapports suivants :
  - rapport sur la situation financière (SFCR),
  - rapport régulier au contrôleur (RSR),
  - rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le comité d'audit et des risques est régulièrement informé de l'activité des fonctions clés qui assistent à ses réunions et de l'évolution du système de gouvernance de la société.

Un règlement précise l'étendue de ses attributions ainsi que ses règles de fonctionnement (composition du comité et modalités d'organisation des réunions).

c. La direction effective

Conformément aux dispositions légales, la direction effective de la société est assurée par un directeur général et un directeur général délégué.

Le directeur général

Le conseil d'administration du 19 février 2019 avait nommé M. Étienne Depeyre directeur général [(1)].

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées des actionnaires et au conseil d'administration.

Sans que cette énumération ne soit exhaustive, le directeur général dispose des pouvoirs suivants :

- concernant la marche générale de la société :
  - assurer la direction effective de la société Sérénis Assurances SA et représenter la société dans ses rapports avec les tiers,
  - piloter et coordonner les activités de la société,
  - établir des propositions de développement de l'activité à soumettre au conseil d'administration, et lui fournir les informations utiles à l'établissement d'une politique générale et d'une stratégie adéquate de la société ;
- concernant la situation financière de la société :
  - élaborer et présenter au conseil d'administration la situation financière, la situation de trésorerie,
  - élaborer et présenter les documents de gestion prévisionnelle et des engagements ainsi que les comptes annuels de la société,
  - valider les états de *reportings* trimestriels de Solvabilité II,
  - organiser un système de contrôle permettant d'établir avec une assurance raisonnable la fiabilité des processus d'élaboration de l'information financière ;
- concernant la gestion des risques et les règles de gouvernance :
  - élaborer et proposer au comité d'audit et des risques et au conseil d'administration une définition du profil de risque de la société,
  - mettre en place un système de gestion des risques efficace adapté au profil de risque de la société et intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de la société,
  - mettre en place un système de contrôle interne et des plans de continuité de l'activité.

Le directeur général délégué

M. Christophe Wehrung exerce les fonctions de directeur général délégué.

À l'égard des tiers, le directeur général délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs attribués aux assemblées générales et au conseil d'administration.

Les dirigeants effectifs sont assistés dans la gestion effective par :

- la direction opérationnelle ;
- des comités ;
- les responsables des fonctions clés.

En centralisant l'ensemble de ses effectifs salariés et les moyens techniques au sein du GIE ACM, le GACM SA et ses filiales et entités liées françaises ont adopté un fonctionnement transverse et commun garant d'une gestion saine et transparente.

d. La direction opérationnelle

Un comité exécutif mis en place à compter du 2 novembre 2020 a pour objet de piloter et coordonner en rangs resserrés les activités du GACM SA et ses entités.

La gestion effective des structures du GACM SA est basée sur un principe de transversalité. Chaque directeur est responsable de son département et gère son activité pour toutes les entités du GACM SA, ce qui garantit un service de qualité homogène à l'ensemble des entités.

(1) Son mandat a pris fin au 1er janvier 2021. Son remplaçant, M. Mathieu Dehestru, a été nommé directeur général lors du conseil d'administration du 16 février 2021.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA dispose ainsi d'une structure organisationnelle et opérationnelle conçue pour soutenir la réalisation de ses objectifs d'évolution et de stratégie. L'organisation adoptée garantit également, pour tous les acteurs du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, une connaissance et une prise en compte appropriées de l'organisation et du modèle économique des différentes entités, des liens et des relations entre elles et donc des risques qui pourraient survenir pour en permettre une meilleure anticipation et une prise en charge optimisée.

e. Les comités

Le comité exécutif, présidé par le président du directoire du GACM SA, se réunit au minimum une fois par mois pour étudier les sujets stratégiques et d'actualité de la société.

Le directeur général et l'ensemble des directeurs opérationnels se réunissent également tous les mois en comité de direction afin d'examiner les différents aspects des opérations et projets de la société.

L'équipe de direction peut également constituer des comités ayant pour mission de procéder à l'examen de questions techniques et de la conseiller à ce sujet.

f. Les responsables des fonctions clés

Nommés par le conseil d'administration, les responsables des fonctions clés sont indépendants et renforcent la structure de gestion ainsi que les procédures de maîtrise des risques.

Les fonctions clés sont séparées de l'activité opérationnelle sur laquelle porte leur contrôle, garantissant ainsi leur indépendance. Pour assurer leur fonction, les responsables des fonctions clés s'appuient sur des compétences techniques acquises dans le cadre de leur cursus et à l'occasion de formations régulières. Ils bénéficient également de l'expérience professionnelle développée au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle leur permet de bénéficier d'une parfaite connaissance des rouages et de l'organisation des différentes entités.

Enfin, ils s'appuient sur des équipes composées de personnes disposant des diplômes nécessaires et des compétences suffisantes pour permettre la bonne réalisation des missions. Ils disposent ainsi d'une organisation structurelle et de moyens techniques leur permettant de mener leur fonction en toute indépendance.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement rattachés à la direction générale à laquelle ils peuvent directement remonter toute information utile. Ils bénéficient d'un accès direct à l'organe de contrôle par l'intermédiaire du comité d'audit et des risques auquel ils participent. Ce comité est exclusivement composé de membres du conseil de surveillance du GACM SA et des conseils d'administration de ses filiales et entités françaises.

Si le conseil l'estime nécessaire et/ou si les responsables des fonctions clés en font la demande, le conseil peut les entendre en dehors de la présence de la direction effective.

Le fonctionnement des fonctions clés est détaillé dans des politiques écrites revues annuellement par le conseil d'administration. Il reçoit des rapports sur leurs missions, est informé des conclusions qu'elles tirent des contrôles effectués, et des propositions d'évolution des procédures qu'elles préconisent.

2. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions, lignes de *reporting*

a. Délégation de responsabilités, attribution des fonctions

En application du principe des « quatre yeux » issu de la directive Solvabilité II, la direction effective de Sérénis Assurances SA se compose d'un directeur général et d'un directeur général délégué qui sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société.

Des délégations de pouvoirs peuvent être mises en place par la direction effective en faveur des directeurs opérationnels.

b. Lignes de *reporting*

La société Sérénis Assurances SA a mis en place un système de *reporting* permettant d'assurer l'adéquation permanente des informations communiquées avec les exigences définies par la réglementation en vigueur ainsi que la qualité des données. À cette fin, une politique de *reporting* a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Les différentes informations issues des lignes de *reporting* sont communiquées à la direction effective.

3. Politique et pratiques de rémunération

La société Sérénis Assurances SA s'inscrit dans le respect de la politique de rémunération du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, laquelle s'inscrit dans la politique de rémunération générale édictée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui se veut avant tout raisonnée et responsable, cherchant en priorité à aligner les intérêts du Groupe et ceux de ses collaborateurs et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients.

Dans ce cadre, le GACM SA et ses entités d'assurance ont adopté comme règle l'absence de rémunération d'une personne au titre de son mandat social.

Les principes de rémunération sont développés dans une politique dédiée qui a été adoptée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et ses entités d'assurance.

La politique de rémunération du GACM SA est au service d'une gestion saine, durable et efficace des activités et n'encourage nullement la prise de risque au-delà des limites de tolérance arrêtées par le GACM SA.

L'entreprise s'interdit tout dispositif de rémunération qui serait susceptible d'influencer ou d'impacter l'activité de ses salariés au détriment des aspects sociaux et environnementaux ou de l'intérêt de ses clients, dont la primauté est au centre des préoccupations du GACM SA. Ce dernier privilégie la prudence, comportement inspiré des valeurs mutualistes portées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, dans le cadre de sa gestion financière, le GACM SA et ses entités d'assurance ont mis en place une politique d'investissement durable permettant une prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux, limitant ainsi les externalités négatives liées à ses investissements.

Dans le cadre de leur contrat de travail, les dirigeants et les responsables des fonctions clés sont soumis au système de rémunération applicable à tous les salariés du GIE ACM.

Ils sont soumis à la convention collective de Crédit Mutuel au même titre que l'ensemble des salariés, laquelle prévoit une structure de rémunération simple et transparente.

La rémunération, les augmentations ainsi que l'attribution de primes sont déterminées, comme pour l'ensemble des salariés, par le président du GIE ACM en relation avec la direction des ressources humaines.

Le GACM SA a fait le choix, conformément à l'article 275 1. f) du règlement délégué (UE) 2015/35 du 10 octobre 2014 et à son organisation interne, de se référer au comité des rémunérations mis en place au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, structure faîtière.

Il préserve le modèle d'un système de rémunération transparent et incitant à une gouvernance saine.

Un règlement intérieur précise ses missions, ses modalités de fonctionnement et son périmètre de compétence.

4. Transactions importantes conclues avec des actionnaires, avec des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle

Néant.

B. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Une politique écrite relative à l'application des exigences de compétence et d'honorabilité a été mise en place au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

Cette politique décrit les modalités d'évaluation et de mise en œuvre par les organes responsables de leur nomination, de la compétence et de l'honorabilité des dirigeants effectifs, responsables des fonctions clés et membres des organes de contrôle.

Elle décrit aussi les modalités de transmission à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution des informations relatives à la compétence et l'honorabilité des personnes auxquelles ces exigences s'appliquent conformément à l'instruction 2018-I-09 de l'ACPR.

Elle est revue annuellement.

1. Description des exigences d'aptitudes, de connaissances, d'expertise et d'honorabilité

Une compétence individuelle

Le profil de chacun des membres de l'organe de gestion, de contrôle et de surveillance doit répondre à certains critères fixés par la réglementation. Ces critères portent sur :

- l'honorabilité ;
- les compétences ;
- l'expérience ;
- les connaissances ;
- la disponibilité ;
- les conflits d'intérêts ;
- l'honnêteté, l'intégrité et l'indépendance d'esprit.

L'évaluation des compétences individuelles au sein de Sérénis Assurances SA prend ainsi en compte, de façon proportionnée à leurs attributions et leurs tâches, les connaissances et expériences des personnes intéressées. Les diplômes, les formations, les expériences, les résultats obtenus sont des éléments d'appréciation de cette compétence. Les formations dont les personnes intéressées pourront disposer au cours de leur mandat sont également prises en compte dans l'appréciation. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Par ailleurs, les dirigeants effectifs disposent d'une compétence individuelle suffisamment large sur les activités et les risques de l'entreprise ainsi que d'une bonne connaissance du cadre réglementaire et prudentiel. Ils jouissent des qualités de *management* et d'une aptitude à la réflexion stratégique. Ils disposent tous personnellement d'une connaissance appropriée de l'organisation du GACM SA, du modèle économique de ses différentes entités, des liens et des relations existantes entre elles. Ils font preuve d'une disponibilité suffisante pour exercer leurs fonctions.

Une compétence collective

Les dirigeants et membres de l'organe de contrôle possèdent collectivement les qualifications, les compétences, les aptitudes et l'expérience professionnelle nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et mandats. Il est entendu qu'au sein d'un organe collégial, l'évaluation de la compétence d'un membre et de la contribution qu'il peut apporter aux travaux, y compris le cas échéant au sein de comités spécialisés, est effectuée à la lumière des connaissances et expériences des autres membres. Au sein d'un organe collégial, la compétence doit être détenue de manière collective et il n'est pas exigé de chaque membre pris individuellement la maîtrise de l'exhaustivité des sujets.

Les connaissances requises

L'appréciation de la compétence porte notamment sur les points suivants :

- connaissance du marché ;
- stratégie d'entreprise ;
- technique de l'assurance ;
- cadre juridique (en particulier la réglementation relative à l'assurance, à son cadre d'exercice, à l'intermédiation et à la fiscalité) ;
- finance ;
- gestion des risques ;
- actuariat.

L'entreprise est attachée à disposer de membres de l'organe de contrôle et de supervision, de dirigeants effectifs et de responsables de fonctions clés justifiant de la plus haute intégrité personnelle. La justification de l'honorabilité est au demeurant une condition de l'exercice du mandat et nécessaire, le cas échéant, à l'inscription des dirigeants et membres de l'organe de contrôle au registre du commerce et des sociétés de l'entreprise.

Les dirigeants, membres de l'organe de contrôle et de supervision et responsables des fonctions clés sont assujettis au respect du recueil de déontologie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2. Mise en œuvre de la vérification des compétences et de l'honorabilité

Afin d'assurer le respect des exigences de compétences et d'honorabilité, la société GACM SA et ses entités d'assurance françaises, dont Sérénis Assurances SA, se réfèrent depuis le 1er janvier 2018 au comité de nomination constitué au niveau de la société faîtière Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Ce comité a principalement les missions suivantes :

- identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur/membre du conseil de surveillance, de censeur, de dirigeant effectif), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil de surveillance et d'administration ;
- préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions.

Ce comité se réunit au minimum deux fois par an et à chaque fois que cela est nécessaire.

Le comité de nomination dispose du CV du candidat, d'une lettre de motivation et d'une matrice des compétences.

Les avis du comité prennent la forme d'un procès-verbal. Un extrait dudit procès-verbal qui concerne les entités d'assurance françaises du GACM SA est communiqué aux membres des conseils pour les tenir informés des appréciations données afin qu'ils puissent statuer ou donner leur avis sur les nominations ou les renouvellements.

L'entreprise s'assure ainsi, préalablement à une nomination ou à un renouvellement, que les diplômes, les formations suivies et l'expérience acquise rendent le candidat pressenti apte à assumer la fonction envisagée. Tout au long de l'exercice de ses fonctions, le dirigeant effectif, membre de l'organe de contrôle ou responsable de fonction clé s'attache à tout mettre en œuvre pour répondre en permanence aux exigences de compétences, notamment en suivant les formations permettant de conserver le niveau de compétence exigé par la fonction assumée. Un plan de formation est dans ce cadre proposé aux dirigeants et membres des conseils Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'honorabilité de la personne est vérifiée notamment sur la base d'une déclaration de non-condamnation, d'un extrait de casier judiciaire, d'une déclaration de non-faillite et de tout autre élément concret permettant de s'assurer de son honorabilité personnelle et professionnelle.

C. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

L'évaluation et la gestion des risques de la société visent à :

- garantir le respect des engagements vis-à-vis des assurés et assurer la continuité d'activité ;
- protéger la solvabilité ;
- développer l'activité de la société tout en protégeant les fonds propres ;
- sécuriser et optimiser le résultat comptable.

Le cadre d'appétence au risque, défini afin de répondre à ces objectifs, revêt plusieurs formes :

- le niveau des mesures de risque que l'entité souhaite protéger, qui correspond aux limites d'appétence au risque ;
- la définition de l'intensité des scénarios de *stress tests* envisagés correspondant à la réalisation des risques majeurs.

Le suivi trimestriel du cadre d'appétence au risque et l'analyse de l'ORSA, menée annuellement, permettent notamment d'étudier si les limites d'appétence au risque fixées sont respectées à une date donnée ainsi que dans un scénario prospectif central et dans des scénarios défavorables.

Si les limites d'appétence au risque ne sont pas respectées dans un des scénarios envisagés, des solutions sont étudiées afin d'y remédier.

Des seuils d'alerte sont également suivis par la fonction gestion des risques.

Le système de gestion des risques de la société s'appuie sur des cartographies des risques, complétées par des tableaux de bord d'indicateurs de risque.

Les risques identifiés ont été regroupés en familles de risques :

- les risques techniques ;
- les risques financiers ;
- les autres risques dont les risques opérationnels.

Ces risques ainsi que leur mode d'évaluation, de gestion et de surveillance sont décrits plus précisément dans la politique de gestion des risques et dans la politique de gestion des risques liés aux investissements.

1. Gestion des risques

a. Gestion des risques techniques

La gestion des risques techniques porte globalement sur l'ensemble des risques de souscription et de provisionnement que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance :

- le risque de souscription ;
- le risque de provisionnement ;
- le risque catastrophe.

La gestion des risques techniques s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;
- l'équipe S2 qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ces risques techniques dans la durée ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et la place sur le marché ;
- la fonction clé actuariat qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques.

b. Gestion des risques financiers

La politique de gestion des risques financiers vise à mettre en place une structure d'actifs en adéquation avec les engagements de passif.

Les règles et les limites de placement et de gestion fixées constituent le premier maillon de la gestion des risques financiers. Ce corps de règles est décrit dans la politique de gestion des risques liés aux investissements et tient compte de l'obligation relative au principe de la « personne prudente ».

La gestion des risques financiers porte sur l'ensemble des risques suivants :

- le risque de taux ;
- le risque actions et autres actifs volatils ;
- le risque immobilier ;
- le risque de crédit ;
- le risque de contrepartie ;
- le risque de liquidité ;
- le risque de change.

Elle s'articule autour de plusieurs services :

- l'unité allocation d'actifs, qui définit en lien avec le service de gestion actif-passif (ou ALM) les allocations d'actifs stratégiques en fonction de contraintes de passif de façon à limiter le risque de taux, le risque actions et le risque immobilier ;
- le *risk management* financier qui bâtit un corps de limites et de règles internes visant à limiter l'exposition aux risques de liquidité, de concentration, de crédit et de contrepartie ;
- les gérants d'actifs, qui définissent les allocations tactiques et gèrent les portefeuilles d'actifs, tout en tenant compte des contraintes fixées par l'ALM et le *risk management* financier ;
- le service de contrôle des risques financiers, qui s'assure, *a posteriori*, du respect des limites fixées ;
- la fonction clé gestion des risques.

c. Gestion des autres risques

Qualité des données

Le suivi de la qualité des données utilisées dans les calculs de provisions et le *reporting* Solvabilité II constituent un enjeu et une préoccupation permanente pour le GACM SA et ses entités, comme notamment Sérénis Assurances SA. Le processus qualité des données mis en place dans le cadre de Solvabilité II a pour objet de s'assurer que les données utilisées pour la tarification, les calculs d'engagements et plus largement les calculs de ratios de solvabilité soient adaptées et fiables.

La gestion de la qualité des données de Sérénis Assurances SA s'inscrit dans un contexte favorable qui repose sur les fondamentaux suivants :

- les données utilisées dans les calculs Solvabilité II sont peu transformées entre le système d'information opérationnel et le système d'information décisionnel. Les utilisateurs du décisionnel restent par ailleurs des utilisateurs réguliers des applications opérationnelles et font remonter les éventuelles anomalies constatées ;
- les calculs d'engagements reposent sur les données techniques comptables dès lors que celles-ci possèdent la granularité nécessaire aux calculs. Ces données sont auditées par les commissaires aux comptes et dûment rapprochées des flux financiers.

Par ailleurs, Sérénis Assurances SA s'est dotée d'une « politique de qualité des données » exigeante qui s'appuie sur les piliers suivants :

- une gouvernance qui place les pôles métiers qui fournissent les données au centre de son dispositif. Leur directeur est propriétaire des données ;
- son système d'information est urbanisé et commun aux différentes entités du GACM SA. Il est administré par Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ci-après dénommée EI, dont les *process* sont certifiés ISO 9001 et ISAE 3402. Le GACM SA, Sérénis Assurances SA et EI sont audités régulièrement sur les contrôles généraux informatiques et sur la qualité des données ;
- son dictionnaire de données est partagé par tous les acteurs de la qualité des données. Les données pertinentes Solvabilité II y sont identifiées. Il centralise l'ensemble des données tout au long de leur cycle de vie et donne une définition universelle de chaque donnée. Il est mis à jour de façon régulière par les managers fonctionnels et techniques, sous la responsabilité des propriétaires de données auxquels ils sont rattachés ;
- un dispositif mensuel d'évaluation continue de la qualité des données basé sur des contrôles automatiques synthétisés dans des tableaux de bord par entité et par branche. Les contrôles sont renforcés pour les données utilisées dans les calculs d'engagements Solvabilité II, avec la mise en place d'un suivi approprié des critères de pertinence, d'exhaustivité et d'exactitude. Les résultats de ces contrôles sont restitués mensuellement au sein des portails de contrôle interne. Ceux qui ne vérifient pas les seuils d'acceptabilité sont analysés et justifiés par les managers fonctionnels et techniques et, si nécessaire, des plans d'action sont établis afin d'engager des travaux de remédiation ;
- une démarche d'amélioration permanente, notamment au travers du groupe de travail permanent qui réunit tous les deux mois l'ensemble des managers fonctionnels et techniques. Ses conclusions sont restituées aux propriétaires des données lors des comités qualité des données métiers (semestriels).

Un diagnostic de la qualité des données est réalisé annuellement, incluant notamment des tableaux de bord de contrôles, l'analyse des éventuelles anomalies et leurs impacts sur les engagements, les plans d'action et de remédiation :

- il est examiné lors du comité qualité des données qui réunit l'ensemble des acteurs de la qualité des données. Ce comité valide les priorités et les plans d'action d'amélioration et de remédiation ;
- il est par ailleurs formalisé dans un chapitre dédié du rapport annuel de la fonction clé actuarielle.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe de gouvernance de l'entreprise prises notamment en application des orientations générales du groupe.

Sérénis Assurances SA dispose d'une organisation spécialement dédiée à la conformité. La gestion des risques de non-conformité fait l'objet d'une présentation spécifique dans la politique de conformité. La fonction clé gestion des risques doit être tenue informée de tout risque significatif de non-conformité. Également, elle est associée à l'analyse et à la validation de tout nouveau produit d'assurance.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont appréhendés différemment selon qu'ils se caractérisent par leur fréquence ou leur gravité. Les incidents ou sinistres sont répertoriés *via* un outil spécifiquement dédié. Cet outil, commun à l'ensemble des entités du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA, sert à la construction de bases historiques de pertes et à terme permettra une quantification précise de l'exposition des risques de fréquence.

L'exploitation de l'ensemble des déclarations de risques opérationnels est opérée par une fonction centrale au niveau du GACM SA qui a en charge la gestion des risques opérationnels et qui assure une homogénéité dans le traitement et la classification de l'origine des incidents rencontrés.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus. Les données ainsi recueillies auprès des différents services et métiers sont ensuite consolidées au niveau du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA afin d'aboutir à une vision globale des risques.

La fonction centrale en charge des risques opérationnels assiste également la compagnie dans la mise en œuvre de plans de réduction des risques, soit en agissant sur les causes de risques pour en diminuer l'occurrence (actions de prévention), soit sur leurs conséquences dans l'objectif d'en atténuer la gravité (actions de protection).

Des plans de continuité d'activité (PCA) sont déclinés pour les scénarios :

- d'indisponibilité totale des locaux ;
- d'indisponibilité des moyens humains ;
- d'indisponibilité de l'informatique ;

et doivent prévoir l'ensemble des solutions de secours permettant :

- de réagir rapidement et efficacement à une crise majeure ;
- d'assurer la reprise rapide des fonctions vitales de l'entreprise ;
- de déterminer le service minimum à apporter au client.

L'ensemble des procédures relatives aux PCA des branches d'activité est accessible à partir de l'intranet. En complément des procédures opérationnelles, la liste des collaborateurs concernés est également régulièrement actualisée.

La formalisation de ces plans consiste en la description des activités essentielles, la description du fonctionnement en mode dégradé et la détermination des moyens nécessaires au fonctionnement de l'activité.

La compagnie veille à ce que ces partenaires disposent également de plans de secours visant à assurer une continuité de l'activité et permettant de maintenir une qualité de service à l'égard de nos assurés.

Les risques de gravité et de fréquence rare sont appréhendés *via* des travaux de modélisation. L'ensemble des études menées est formalisé et permet d'évaluer et de quantifier l'impact de ces risques. Selon la nature des résultats, des actions de réduction d'exposition aux risques peuvent être entreprises.

Dans la cadre de la gestion de la crise sanitaire 2020 (Covid-19), les PCA ont tous été activés avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience de la compagnie.

Risques liés à la transition énergétique

Les risques liés à la transition énergétique sont :

- les risques de pertes liées à des événements climatiques ;
- le risque de dépréciation de la valeur de certains actifs (risque de transition) ;
- le risque de pénalité financière et réglementaire ;
- le risque de réputation.

Les risques liés à l'environnement, au social et à la gouvernance (ESG) sont identifiés annuellement sur les actifs détenus en direct par les principales entités du GACM SA. Afin de limiter les investissements sur des actifs qui pourraient être porteurs de risques ESG, des outils, questionnaires et *process* ont été mis à la disposition des gérants d'actifs.

d. Gestion transverse des risques : ORSA (ou évaluation interne des risques et de la solvabilité)

Le processus ORSA de la société vise à piloter de manière transverse les risques de la société à court et moyen termes.

Des scénarios dits scénarios de « stress tests » portant sur les risques identifiés comme majeurs pour la société y sont envisagés. Ces *stress tests* peuvent porter sur un risque ou sur une combinaison de risques. Les résultats sont analysés au regard du critère d'appétence au risque.

Ces travaux sont transcrits dans un rapport annuel, ou dans un rapport *ad hoc* complémentaire à chaque fois que les circonstances le nécessitent.

Chaque processus ORSA complet fait l'objet d'une présentation au comité d'audit et des risques, puis au conseil d'administration qui doit en valider les principales hypothèses et conclusions et exprimer son attitude par rapport aux principaux risques auxquels la société est exposée.

2. Organisation du système de gestion des risques

La mise en place de la politique de gestion des risques s'effectue dans le cadre du système de gestion des risques du GACM SA auquel appartient la société.

L'organisation du système de gestion des risques comporte trois strates :

- le 1er niveau correspond au contrôle, par chaque service opérationnel ou fonctionnel, des risques relevant de son champ de compétence ;
- le 2e niveau de contrôle est réalisé par la fonction clé actuariat, le service contrôle permanent, la fonction clé conformité, ainsi que la fonction clé gestion des risques qui est également en charge de la coordination de l'ensemble du dispositif ;
- le 3e niveau de suivi des risques est effectué par l'audit interne qui vérifie l'efficacité du système de gestion des risques par des contrôles périodiques.

La responsabilité finale du système de gestion des risques incombe au conseil d'administration et à la direction effective, qui en confient la coordination à la fonction clé gestion des risques.

Le comité d'audit et des risques, émanation du conseil de surveillance/conseil d'administration, est le comité de suivi des risques encourus par les entités du GACM SA.

D. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

En qualité de filiale d'un groupe bancaire, les entreprises du GACM SA mettent en œuvre des procédures de recensement et de surveillance des risques similaires à celles qui sont imposées aux établissements de crédit, par l'arrêté du 3 novembre 2014.

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie Sérénis Assurances SA s'inscrit donc dans le cadre de l'organisation générale du contrôle au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le contrôle permanent de la compagnie est fonctionnellement rattaché au contrôle permanent métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1. Organisation générale

Sérénis Assurances SA a mis en place un dispositif de contrôle interne adapté à sa taille, à ses opérations et à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent.

La compagnie s'assure que son système de contrôle interne et de mesure des risques couvre, de manière exhaustive, l'ensemble de ses activités.

Au sein de la compagnie, les contrôles sont organisés en trois niveaux distincts :

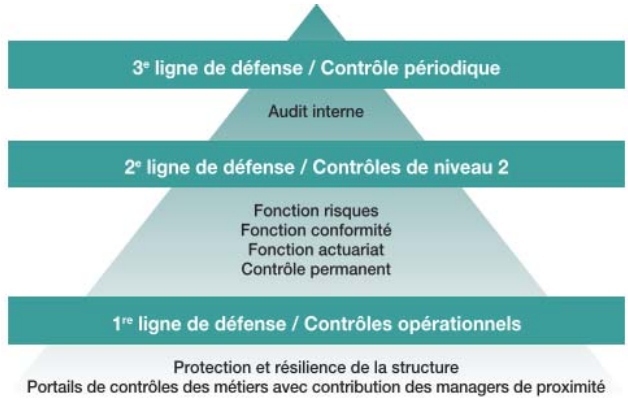

Les contrôles de 1er niveau

Ce sont tous les contrôles mis en œuvre au sein des services opérationnels de la compagnie pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques associés aux opérations.

Les contrôles de 2e niveau

Le contrôle de 2e niveau recouvre les contrôles exercés par des fonctions de contrôle permanent et de conformité indépendantes des services opérationnels.

Les contrôles de 3e niveau

Le contrôle de 3e niveau est réalisé par la fonction audit qui s'assure de la qualité et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place eu égard aux risques encourus par la compagnie dans le cadre de ses activités.

2. Objectifs

Conformément à la définition du « COSO », référentiel de contrôle interne retenu, le processus de contrôle interne consiste à mettre en place et à adapter en permanence des systèmes de *management* appropriés, ayant pour but de donner aux administrateurs et aux dirigeants une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité de l'information financière ;
- le respect des réglementations légales et internes ;
- l'efficience des principaux processus des compagnies ;
- la prévention et la maîtrise des risques auxquels la compagnie est exposée ;
- l'application des instructions de l'organe d'administration ;
- la protection des actifs et des personnes.

Comme tout système de contrôle, il ne peut pas fournir une garantie absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes soient totalement éliminés ou maîtrisés. Il apporte cependant une assurance raisonnable que les objectifs précités sont atteints de manière satisfaisante.

La compagnie veille à ce que son dispositif de contrôle interne en place se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes du GACM SA.

Le contrôle permanent veille à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que le comportement des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et qu'ils soient conformes à la déontologie et aux règles internes de la compagnie.

La bonne adéquation entre les objectifs qui sont assignés au contrôle interne et les moyens qui lui sont attribués est constamment recherchée.

3. Dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie s'articule entre contrôle permanent, contrôle périodique et conformité. Les fonctions de contrôle permanent et de gestion des risques opérationnels sont centralisées au sein d'un même service. Le service de contrôle permanent est indépendant des entités opérationnelles et financières qu'il est chargé de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation.

Le service de contrôle permanent travaille en étroite collaboration avec les services conformité et sécurité financière qui constituent des composantes du dispositif de contrôle interne en mettant en place des procédures permettant de s'assurer que les activités sont déployées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, des normes professionnelles et des engagements auxquels le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel a souscrit.

Le contrôle permanent veille à la cohérence du dispositif de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA et veille à ce qu'il soit correctement calibré par rapport aux risques. Il s'appuie sur une revue régulière des contrôles destinés à couvrir les risques inhérents aux activités, en matérialisant les contrôles dans des portails de contrôle interne.

Au travers de ses actions, le contrôle permanent cherche à promouvoir le contrôle interne au sein des différents métiers et à créer une culture du contrôle.

L'activité de contrôle permanent revêt plusieurs aspects :

- activité de contrôle qui consiste à veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne au sein de la compagnie, au respect de la réglementation, en particulier celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, et celle concernant la loi Sapin 2 ;
- activité de gestion des risques opérationnels : identification de la nature des risques encourus par la compagnie, évaluation de ces risques et mise à jour du plan de contrôle ;
- supervision des métiers, des habilitations et de la qualité des données informatiques.

Le système mis en place est conçu de telle manière que l'intégralité des activités de la compagnie soit surveillée de manière régulière à travers une organisation de contrôle.

Le contrôle permanent se matérialise quotidiennement par la réalisation de contrôles de cohérence qui sont assumés par l'encadrement des services opérationnels.

Au travers d'une charte de contrôle interne, une relation fonctionnelle est établie entre les services de contrôle permanent et de conformité et les services opérationnels pour les domaines que sont :

- le contrôle permanent ;
- la sécurité financière ;
- les habilitations ;
- les risques opérationnels ;
- la conformité.

Les contrôles mis en œuvre au sein de chaque service opérationnel visent à maîtriser les risques relevant de leur domaine d'activité. Ce dispositif se fonde sur une forte automatisation des outils de contrôle et sur un ensemble de procédures de gestion et de limites opérationnelles qui sont conformes eu égard à la réglementation et aux normes du GACM SA.

Parallèlement, le service de contrôle permanent opère un suivi et une supervision des contrôles opérés par les services opérationnels. De manière complémentaire, ce service effectue également en permanence :

- des contrôles sur l'ensemble des activités (production, sinistres, flux) ;
- une vérification de l'immatriculation des courtiers avant versement des commissions ;
- un suivi des activités sous-traitées.

Concernant les activités déléguées, le contrôle périodique procède à l'évaluation tant de l'exécution de la délégation que de l'efficacité du dispositif de contrôle interne en place au travers de missions périodiques chez les partenaires.

Le directeur des contrôles et de la sécurité financière est membre du comité de direction du GACM SA. Le service contrôle permanent et la fonction conformité rendent compte périodiquement à la direction générale et au comité d'audit et des risques du résultat des travaux entrepris sur l'exercice et de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé tant au niveau de la compagnie qu'au niveau des partenaires.

Le contrôle permanent peut être amené à opérer des missions spécifiques en vue de vérifier le bon fonctionnement opérationnel du dispositif de maîtrise des risques et d'apprécier la pertinence et la fiabilité du niveau de couverture des risques. À cet effet, il s'appuie sur les portails de contrôle interne en vigueur et il supervise les tâches de contrôle déléguées aux entités opérationnelles voire procède à des tests de fiabilité

4. Dispositif de conformité

Le dispositif de conformité est animé par un responsable qui dispose de l'indépendance, de l'honorabilité et des moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La conformité : un dispositif au service de l'entreprise et de la clientèle

Cette mission consiste à accompagner les services de l'entreprise aux fins que les activités soient déployées avec la meilleure sécurité juridique et dans le respect des règles de protection de la clientèle.

La conformité contrôle le respect de la législation, de la réglementation, des directives du GACM SA ainsi que des engagements déontologiques qui régissent les activités.

Elle s'assure du déploiement d'une veille réglementaire et contribue à évaluer l'impact des textes.

Elle s'efforce d'identifier et d'évaluer les risques de non-conformité.

Au travers de son action, la conformité sert donc les intérêts de l'entreprise, qu'elle s'efforce de protéger contre tout risque de sanction et plus largement d'image et de réputation, et ceux des clients, assurés et bénéficiaires, au travers du contrôle du respect des règles de protection de la clientèle.

Les principaux domaines d'action

En application des orientations générales du GACM SA et du conseil d'administration, la conformité impulse et déploie les procédures et les actions qui contribuent à l'accomplissement de sa mission, ce qui s'entend notamment de :

- s'assurer de la réalisation d'une veille réglementaire et de la prise en compte des nouvelles exigences ;
- veiller à la conformité des produits et des services ;
- veiller à la qualité de l'information destinée aux clients ;
- veiller au respect des règles en matière de distribution d'assurance et de sous-traitance ;

- sensibiliser les salariés aux exigences de conformité, notamment au travers d'actions de formation sur des thèmes tels que la protection des données personnelles et la déontologie ;
- garantir la bonne prise en compte et l'efficace traitement des réclamations.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la lutte contre l'évasion fiscale au travers des dispositifs EAI-CRS et FATCA relèvent de la sécurité financière, service dédié et distinct.

Contrôle et *reporting*

Acteur du contrôle interne, la conformité contribue, avec le contrôle permanent et le service en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, au déploiement du plan de contrôle de l'entreprise.

Le responsable de la conformité rend régulièrement compte de son action. Il établit un rapport trimestriel d'activité. Il présente annuellement au moins au conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit et des risques du GACM SA, un bilan de son action et le plan d'action pour l'année à venir.

E. FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction d'audit interne conduit ses travaux en respect des normes professionnelles et du Code de déontologie de l'audit interne diffusés par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (IFACI), et notamment de la norme 1100 qui précise que « l'audit interne doit être indépendant et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ».

1. Indépendance

La fonction d'audit interne des ACM est indépendante des entités opérationnelles et financières qu'elle est chargée de contrôler et bénéficie dans l'exercice de sa mission d'une liberté d'investigation et d'appréciation, conformément à la politique d'audit interne. La fonction d'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la direction effective à qui elle rapporte directement.

Le responsable de la fonction clé audit interne rend compte à la direction effective à tout moment et au moins une fois par an au comité d'audit et des risques du résultat des contrôles effectués par l'ensemble des corps de contrôle périodique intervenant sur le périmètre de Sérénis Assurances SA, du niveau global de maîtrise des opérations ainsi que de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations. Il reporte également les problèmes significatifs constatés touchant les processus de *management* des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise, ou d'organisation. En outre, le responsable de la fonction audit interne transmet chaque année un rapport d'activité de la fonction clé audit interne à destination du conseil de surveillance.

Si la fonction clé audit interne constate l'existence d'un risque systémique, elle en informe dans un premier temps le directeur général de Sérénis Assurances SA. Dans un second temps, elle peut transmettre à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) un rapport relatif à ces constats, après avoir préalablement informé le directoire ou le comité d'audit et des risques de cette démarche.

2. Objectivité

Les auditeurs montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.

Ils informent le responsable de l'audit de toute situation les plaçant, ou dont on peut légitimement penser qu'elle les place, en position de conflit d'intérêts ou de partialité. À ce titre, durant un an, il leur est interdit d'auditer une activité à laquelle ils ont participé ou pour laquelle ils ont eu des responsabilités.

3. Fonctionnement

Le fonctionnement de l'activité d'audit interne est régi par une politique d'audit validée et revue annuellement par le conseil de surveillance du GACM SA, et qui s'applique à l'ensemble des sociétés du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA. Cette politique d'audit interne se réfère aux normes professionnelles et au Code de déontologie de l'audit interne qui sont diffusés en France par l'IFACI et qui constituent le cadre de référence international de l'audit interne sur les points suivants :

- l'indépendance de la fonction d'audit interne ;
- les conflits d'intérêts au sein de la fonction d'audit interne ;
- la politique d'audit interne ;
- le plan d'audit interne ;
- la documentation d'audit interne ;
- les tâches de la fonction d'audit interne.

La politique d'audit interne de l'entreprise se conforme aux orientations 40 à 45 de l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (EIOPA pour son acronyme anglais) en la matière.

4. Planification de l'activité

La fonction d'audit interne établit et met en œuvre un plan tenant compte de toutes les activités du GACM SA ainsi que de leurs développements attendus. Pour des raisons opérationnelles, les missions d'audit relatives aux activités de distribution au sein des réseaux CM et CIC sont déléguées au Contrôle Périodique Réseau du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les missions relatives aux activités de prestations de services (informatique, éditique, etc.) assurées par des entités appartenant au Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déléguées au Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La méthodologie de détermination du plan d'audit est fondée sur une cartographie basée sur une approche par les risques évalués de manière quantitative et qualitative, afin que la fréquence d'audit des activités soit corrélée à leur degré d'exposition aux risques. L'axe d'analyse retenu pour évaluer et hiérarchiser les risques est l'exigence de fonds propres réglementaires, calculée dans le régime prudentiel de Solvabilité II par le SCR (capitaux de solvabilité requis). Le plan d'audit est déterminé chaque année, sur une durée quinquennale, afin de définir des priorités cohérentes avec la stratégie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de donner une assurance raisonnable sur la maîtrise des risques de ses activités. Le plan annuel d'audit interne est également établi en coordination avec la présidence du directoire, et le Contrôle Périodique Métiers du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le plan d'audit fait l'objet d'une validation par le comité d'audit et des risques.

L'Inspection générale de la Confédération nationale du Crédit Mutuel et l'audit groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent également intervenir sur le périmètre du GACM SA, au titre de leur mandat. Ces deux corps réalisent leurs missions au titre de leur plan d'audit défini par leurs instances respectives. Les missions portant sur le périmètre du GACM SA sont validées par le comité d'audit et des risques du GACM SA.

5. Déroulement des missions

Les missions planifiées ont pour objectifs d'identifier les forces et les faiblesses des activités ou des structures auditées et de formuler des recommandations. Elles contribuent à affiner les évaluations des risques et à améliorer le fonctionnement et l'efficacité des structures.

À l'issue de chaque mission, la fonction d'audit interne rédige un rapport qui retrace l'ensemble des faiblesses relevées et émet des recommandations pour y remédier. L'entité auditée dispose de la possibilité d'apporter ses commentaires aux recommandations formulées.

Le rapport qui est rédigé à l'issue d'une mission est adressé à l'entité concernée ainsi qu'au directeur du pôle métier concerné en vue de planifier la mise en œuvre des recommandations. Dès lors que le calendrier des recommandations est arrêté d'un commun accord entre l'entité auditée et la fonction d'audit interne, le rapport est transmis à la direction effective de la structure auditée.

Les entités sont responsables de la mise en œuvre des recommandations. Pour l'ensemble des missions effectuées, un suivi des recommandations est réalisé à travers un outil de suivi dédié. L'objectif est de formuler une appréciation générale sur l'avancement du plan d'action et l'atteinte des résultats par l'entité auditée. Cela est formalisé dans un rapport de suivi émis dans un délai de 1 à 2 ans après la diffusion du rapport d'audit initial et suivant l'échéance des recommandations.

F. FONCTION ACTUARIELLE

La gouvernance de la fonction actuarielle de la société est définie dans la politique de la fonction actuarielle commune à toutes les entités françaises du GACM SA, validée par le conseil d'administration.

Conformément aux responsabilités de la fonction actuarielle décrites à l'article 48 de la directive Solvabilité II, les missions de la fonction actuarielle se déclinent en 5 axes principaux :

- la prise en charge de la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et la validation des modèles d'évaluation Solvabilité II ;
- la coordination des problématiques actuarielles des différentes branches d'activité, notamment par la rédaction d'avis formalisés tout au long de l'année portant sur les nouveaux produits et les nouvelles garanties, et par l'analyse de la politique globale de souscription ;
- l'analyse des grandes orientations en matière de réassurance ;
- la participation au dispositif de qualité des données ;
- la contribution à la mise en œuvre du système de gestion des risques.

Les travaux d'analyse et les conclusions relatives à ces différentes missions sont restitués dans le rapport annuel de la fonction actuarielle.

G. SOUS-TRAITANCE

Filiale du GACM SA, la société respecte la politique d'externalisation de la holding et privilégie la maîtrise directe de ses activités d'assurance.

Le recours à l'externalisation mobilise prioritairement les structures et l'expertise des filiales dédiées du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Cela s'entend essentiellement :

- de la fourniture et de la maintenance du système d'information par la société Euro-Information ;
- de la numérisation et de l'archivage électronique par la société Euro-TVS, filiale d'Euro-Information ;
- des contrôles délégués aux corps de contrôle du Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ces contrôles portent sur la distribution d'assurance, essentiellement par les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Ils portent aussi sur les services prestés par les filières métier du groupe.

Également, les intermédiaires en assurance des réseaux Crédit Mutuel et CIC prennent en charge un certain nombre d'actes de gestion courante des contrats d'assurance et les entités du groupe Cofidis Participations bénéficient d'une délégation de gestion des contrats et des sinistres en matière d'assurance des emprunteurs. Le contrôle de ces prestataires est opéré par les corps de contrôle dédiés du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Sérénis Assurances SA, dont l'activité est orientée vers le courtage, recourt à un réseau de courtiers et peut leur confier des actes de gestion et une délégation de gestion des sinistres constitutifs d'une sous-traitance.

Le dispositif de contrôle est adapté à la nature des prestations confiées. Il est destiné à veiller à une même qualité de service, que celui-ci soit mis en œuvre par la société elle-même ou par son délégataire.

H. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information supplémentaire concernant le système de gouvernance de l'entreprise n'est à apporter.

3

PROFIL DE RISQUE

A. INTRODUCTION 28

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION 28
1. Description des principaux risques 28
2. Exposition au risque 29
3. Gestion du risque 29
4. Analyse de sensibilité au risque 29

C. RISQUE DE MARCHÉ 29
1. Description des principaux risques 29
2. Exposition au risque 30
3. Gestion du risque 30
4. Analyse de sensibilité au risque 31

D. RISQUE DE CRÉDIT 31
1. Description des principaux risques 31
2. Exposition au risque 31
3. Gestion du risque 31
4. Analyse de sensibilité au risque 32

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ 32
1. Description des principaux risques 32
2. Exposition au risque 32
3. Gestion du risque 32

F. RISQUES OPÉRATIONNELS 33
1. Description des principaux risques 33
2. Exposition au risque 33
3. Gestion du risque 33

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS 34
1. Description des principaux risques 34
2. Suivi et gestion du risque 34

H. AUTRES INFORMATIONS 34

A. INTRODUCTION

Le capital de solvabilité requis (ou SCR en anglais, *Solvency Capital Requirement*) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le SCR au 31 décembre 2020, calculé par module de risque selon la formule standard de Solvabilité II, est présenté ci-dessous :

Détail du SCR *(en milliers d'euros)*	
SCR de marché	8 659
SCR de contrepartie	3 436
SCR de souscription vie	286
SCR de souscription santé	5 775
SCR de souscription non-vie	20 418
BSCR	**27 350**
SCR opérationnel	**4 815**
Ajustement pour impôts	**- 6 253**
SCR final	**25 912**

Le risque de souscription non-vie est le principal risque auquel la société est exposée.

Des analyses ont été menées afin de vérifier que les calibrages des SCR de la formule standard sont bien adaptés au profil de risque de Sérénis Assurances SA.

B. RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Description des principaux risques

Par ses activités, la société est exposée aux risques de souscription d'assurance santé et non-vie.

Risques de souscription non-vie et santé

Les risques de souscription non-vie et santé sont composés du risque de réserve, du risque de prime et du risque de catastrophe :

- le risque de prime correspond au risque que les montants des sinistres qui surviendront au cours de l'année à venir soient supérieurs aux primes perçues sur la période ;
- le risque de réserve concerne le passif des polices d'assurance couvrant les années antérieures, c'est-à-dire les sinistres déjà survenus. Ce risque est lié à l'incertitude à la fois sur les montants payés et sur la cadence de liquidation de ces montants ;
- le risque catastrophe concerne les pertes dues à des événements extrêmes.

Risque d'incapacité et d'invalidité

Ce risque correspond au risque de perte liée à une variation imprévue des prestations au titre de l'incapacité et de l'invalidité.

Risque de rachat

Le risque de rachat (ou résiliation) sur le portefeuille correspond au manque à gagner lié à une résiliation anticipée du contrat d'assurance.

Risque de frais

Le risque de frais correspond à une dégradation soudaine et pérenne des coûts.

2. Exposition au risque

a. Exposition

La société propose une offre complète d'assurance dans diverses branches : l'assurance automobile, les carences locatives ou encore l'assurance santé et la prévoyance.

SCR santé

Le SCR de souscription santé est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR *(en milliers d'euros)*	
SCR modélisé comme de la vie	1 507
SCR modélisé comme de la non-vie	4 826
SCR catastrophe	159
SCR de souscription santé	**5 775**

Les principaux risques de souscription santé de la société sont les risques de prime et réserve.

SCR non-vie

Le SCR de souscription non-vie est détaillé dans le tableau suivant :

Détail du SCR *(en milliers d'euros)*	
SCR prime et réserve	17 119
SCR rachat	620
SCR catastrophe	7 627
SCR de souscription non-vie	**20 418**

Les principaux risques de souscription non-vie de la société sont les risques de prime et réserve notamment sur la branche « carences locatives » et de catastrophe dans une moindre mesure.

b. Évolution du risque

Le SCR non-vie est en baisse à fin 2020 par rapport à fin 2019, en raison de la réduction du chiffre d'affaires prévisionnel sur les carences locatives.

c. Concentration

Les risques de souscription peuvent être accentués si le portefeuille est concentré sur un petit nombre d'assurés ayant un capital sous risque important.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le programme de réassurance est construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité de la société en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

La société accepte les risques pour les branches carences locatives et pour une partie de la branche santé excepté, pour le portefeuille Saint-Andrews. En dehors de ces dernières, l'ensemble des risques est cédé par l'intermédiaire d'une quote-part.

b. Suivi du risque

Les indicateurs de suivi du risque appartiennent à deux catégories : le SCR de la formule standard décrit précédemment, et les indicateurs opérationnels, comme le niveau de sinistralité.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité peuvent être réalisées ponctuellement sur les branches non réassurées.

3

C. RISQUE DE MARCHÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Le principal risque de marché pesant sur la société est le risque actions et assimilés. Le risque de crédit, incluant le risque de *spread*, est traité dans le chapitre suivant.

Risque de taux

En assurance non-vie, le risque de taux se manifeste par :

- l'émergence de moins-values latentes en cas de hausse des taux ;
- la perte de revenus sur les nouveaux placements ainsi qu'une augmentation de certaines provisions techniques, en cas de baisse des taux.

Risque actions et assimilés

Les actions et assimilés sont des actifs par nature très volatils. Les dépréciations de ces actifs vont impacter les comptes des sociétés d'assurances.

En effet, l'assureur peut être amené à constater des provisions en cas de moins-value latente sur ces actifs, entraînant ainsi une sensible diminution des revenus des placements.

Cette fluctuation de valeur de marché impacte également les ratios Solvabilité II.

Risque immobilier

Un premier risque peut apparaître au niveau des revenus réguliers en cas de vacance d'un bien immobilier ou de non-paiement des loyers.

Un second risque provient de la dépréciation des actifs qui peut amener l'assureur à constituer des provisions, entraînant ainsi une diminution des revenus des placements.

Risque de change

Le risque de change est le risque de perte suite à une variation du taux de conversion entre l'euro et une devise étrangère.

Risque de concentration

Les risques de marché peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs est concentré sur quelques émetteurs.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Les actifs financiers de la société sont composés de produits de taux et, dans une moindre mesure, d'actions, de placements monétaires et d'immobilier.

L'allocation d'actifs à fin 2020 (en valeur nette comptable – VNC) est la suivante :

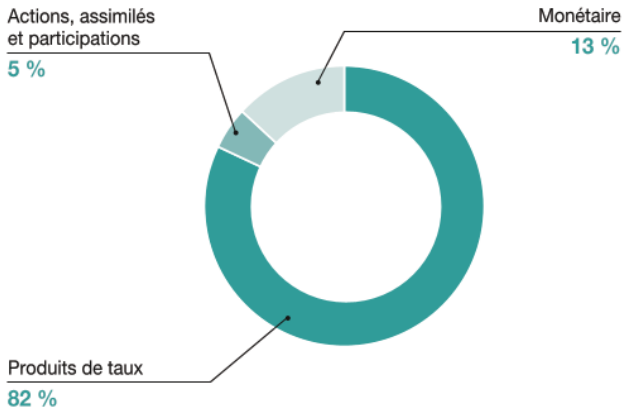

SCR

Le risque de marché représente 20 % du SCR global de Sérénis Assurances SA.

Les risques de marché sont importants notamment le risque de taux, de *spread* et actions.

Détail du SCR *(en milliers d'euros)*

SCR taux	4 911
SCR actions	2 898
SCR immobilier	110
SCR *spread*	4 615
SCR change	4
SCR concentration	295
SCR de marché	**8 659**

Le risque de change est très faible, les investissements sont principalement réalisés dans des valeurs en euros.

Le risque de *spread* est traité dans le chapitre suivant.

b. Évolution du risque

Sur l'année 2020, la part en actifs risqués (principalement actions) est restée quasiment stable.

c. Concentration

Le risque de concentration est faible grâce aux règles de dispersion des actifs décrites ci-dessous.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

La politique d'investissement, qui fixe des règles et des limites de placement et de gestion selon le principe de la personne prudente, constitue le premier maillon de la gestion des risques financiers. Les placements financiers autorisés sont ceux définis par la politique d'investissement dans les limites et conditions décrites dans le Classeur des limites et les procédures de la direction financière et dans le respect des procédures de lutte antiblanchiment de la société.

Des critères sur des objectifs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG) sont progressivement intégrés dans la politique d'investissement.

La gestion des risques de marché s'organise aujourd'hui autour :

- du contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs : risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc. ;
- d'une analyse globale des risques visant à protéger la société contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

b. Suivi du risque

Des suivis ALM sont réalisés périodiquement par canton de gestion au sein de la société. Ils fournissent des informations à la direction des investissements lui permettant d'orienter ses investissements. Ces informations sont de plusieurs ordres : répartition des actifs, projections de flux et des durations à l'actif et au passif, composition du portefeuille obligataire par secteur et *rating*, suivi du niveau des marchés actions annulant les plus ou moins-values latentes.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a notamment été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des taux ;
- une baisse des taux ;
- un krach sur les marchés actions.

D. RISQUE DE CRÉDIT

1. Description des principaux risques

Risque de *spread*

Le risque de *spread* (considéré comme représentatif de la qualité de crédit d'un actif) correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette.

Pour mesurer la qualité du crédit liée à une émission ou un émetteur, la société utilise les notations des agences de notation.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie correspond au risque que l'une des contreparties d'opérations financières ou de réassurance ne puisse honorer ses engagements.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Portefeuille obligataire en direct

Les titres en portefeuille sont de bonne qualité de crédit :

(en VNC)	31/12/2020	31/12/2019
AAA – A	89 %	89 %
BBB ou moins – Non noté	11 %	11 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

SCR

Détail du SCR de crédit *(en milliers d'euros)*	
SCR de marché	8 659
SCR *spread*	4 615
SCR de contrepartie	3 436

Le SCR de *spread* est le risque le plus important du module de risque de marché.

Le SCR de contrepartie représente 8 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part des obligations d'entreprise a légèrement augmenté en 2020 au détriment des obligations souveraines.

La France reste le principal émetteur au sein du portefeuille d'obligations souveraines.

c. Concentration

Les risques de crédit peuvent être accentués si le portefeuille d'actifs ou les opérations financières et de réassurance sont concentrés sur quelques émetteurs de moins bonne qualité de crédit.

Les expositions sont diversifiées en termes d'émetteurs, de catégorie de *rating* et de maturité.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Risque de *spread*

La gestion du risque de *spread* et de concentration de ce risque se fait *via* :

- des limites d'exposition par émetteur. Ces limites tiennent compte de la notation de l'émetteur par les principales agences ;
- des limites d'exposition par classe de notation.

Risque de contrepartie

Les éléments contribuant à limiter ce risque sur la réassurance sont les suivants :

- des règles de sélection des réassureurs ;
- des critères sur les titres mis en nantissement.

b. Suivi du risque

Suivi et analyse réguliers du risque de *spread*

Le suivi du risque de *spread* des portefeuilles est organisé autour d'un suivi régulier de la notation des portefeuilles et du respect des limites internes.

Suivi et analyse réguliers du risque de contrepartie

Dans le cadre de la réassurance, la direction financière effectue un contrôle semestriel des titres pris en nantissement.

4. Analyse de sensibilité au risque

Des analyses de sensibilité sont réalisées périodiquement afin de mesurer la résistance de la société à la réalisation d'un risque. Ces études permettent de gérer les risques.

Dans ce cadre, une analyse de sensibilité du ratio de Solvabilité II au 31 décembre 2020 a été réalisée sur les scénarios suivants :

- une hausse des *spreads* des obligations d'entreprise ;
- une hausse des *spreads* sur les obligations souveraines.

E. RISQUE DE LIQUIDITÉ

1. Description des principaux risques

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir vendre un actif ou de le vendre avec une forte décote.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Au 31 décembre 2020, la majorité des actifs détenus par la société sont liquides.

SCR

Le risque de liquidité n'est pas pris en compte dans la formule standard de Solvabilité II.

b. Évolution du risque

La proportion d'actifs liquides en portefeuille est restée stable sur l'année.

c. Concentration

L'allocation stratégique d'actifs concerne majoritairement les actifs liquides.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Le risque de liquidité est géré par un *stress test* permettant d'analyser les besoins de la société en termes d'actifs cessibles, en cas de situation de stress sur le passif.

b. Suivi du risque

En complément, le suivi du risque est organisé autour :

- d'un suivi trimestriel du degré de liquidité des actifs ;
- d'un suivi quotidien de la situation de trésorerie : il permet aux gérants d'actifs de connaître au jour le jour la situation de trésorerie de la société.

Dans le bilan Solvabilité II, des primes futures sont prises en compte dans les calculs de provisions *Best Estimate* de certains contrats. Le bénéfice futur attendu, calculé comme la différence entre les provisions sans prise en compte de primes futures et les provisions *Best Estimate*, est mesuré chaque année.

F. RISQUES OPÉRATIONNELS

1. Description des principaux risques

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique. Il exclut les risques de réputation et les risques résultant de décisions stratégiques.

2. Exposition au risque

a. Exposition

Le SCR opérationnel représente 11 % de la somme des SCR par module de risque (y compris SCR opérationnel).

b. Évolution du risque

La part du SCR opérationnel est stable sur l'année 2020.

c. Concentration

La concentration du risque opérationnel pourrait s'apparenter à une dépendance vis-à-vis d'un prestataire, de partenaires commerciaux ou de réseaux de distribution. Ces risques sont très limités pour Sérénis Assurances SA.

3. Gestion du risque

a. Politique d'atténuation du risque

Dans le cadre de Solvabilité II, une politique de continuité d'activité a été rédigée pour le GACM SA auquel appartient la société. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM SA, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

L'activité siège des Assurances du Crédit Mutuel (gestion de la production, gestion des sinistres, etc.) est assurée par le personnel de 12 centres administratifs répartis sur les territoires français, belge, luxembourgeois et espagnol.

La gestion électronique de documents, la mutualisation des appels téléphoniques entrants, l'accès à partir de chaque centre à l'ensemble des contrats, permettent de disposer d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA) dynamique par répartition de la charge du centre déficient sur l'ensemble des autres centres administratifs. Ce dispositif a été testé sur les différents centres administratifs à différentes occasions. Ce test a permis d'éprouver l'accès aux logiciels spécifiques utilisés par les collaborateurs.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire (Covid-19), les PCA (ou BCP) des entités du GACM SA ont été activés en mars 2020 avec efficacité, ce qui a permis d'assurer la résilience des différentes filiales.

Le GACM SA et ses filiales actualisent régulièrement les plans de continuité d'activité afin d'être couvrants et d'assurer la continuité des activités.

Annuellement, un plan de reprise d'activité (PRA) est testé par Euro-Information, filiale informatique du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à s'assurer de la reconstruction des bases de données et les applications essentielles de l'entreprise dans un délai réduit (l'engagement d'Euro-Information porte sur 48 heures).

Le comité sécurité, animé par le responsable de la sécurité des systèmes d'information groupe, a défini une stratégie sécuritaire intégrant la notion de DICP (disponibilité, intégrité, confidentialité et preuve) dans toutes les étapes de conduite d'un projet : depuis le dossier de lancement jusqu'à la livraison en exploitation.

La définition d'une politique générale de sécurité informatique a été formalisée, ainsi qu'une cartographie des risques opérationnels informatiques et de sécurité (dont les risques de cybercriminalité).

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Des travaux de modélisation des risques opérationnels ont été entrepris.

b. Suivi du risque

Le maintien de la sensibilisation et de l'implication des contributeurs est assuré par une animation régulière.

G. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

1. Description des principaux risques

La société est également exposée au risque de non-conformité et aux risques émergents.

Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est entendu comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation, résultant du non-respect des dispositions propres aux activités, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

Risques émergents

Les risques émergents regroupent les nouveaux risques auxquels la société pourrait être exposée.

Il s'agit notamment des risques liés au changement climatique.

Risque de réputation

Le risque de réputation désigne le risque financier qu'encourt Sérénis Assurances SA par rapport à son image de marque qui pourrait être ternie par des scandales. Les facteurs de risque principaux sont liés à l'éthique, l'intégrité et les pratiques sociales et environnementales de l'entreprise.

Risque de corruption et de trafic d'influence

L'objectif est de prévenir et de détecter les faits de corruption ou de trafic d'influence.

2. Suivi et gestion du risque

Les risques quantifiables font l'objet de suivi ou d'études spécifiques.

Le GACM SA est engagé dans une démarche de limitation du réchauffement climatique, que ce soit au niveau de l'offre produits, de la gestion des contrats, des investissements ou en tant que société responsable.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption, différents aménagements ont été apportés au dispositif en place. Les principaux travaux ont concerné la mise à jour de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, au déploiement d'une formation à l'ensemble des collaborateurs, au fait de poser une organisation en vue d'évaluer nos fournisseurs et intermédiaires. Les travaux se poursuivront en 2021 pour conforter le dispositif.

Afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité. Le service conformité travaille, à la fois, avec les structures de contrôle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec des correspondants des différentes branches d'activité au sein du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA.

H. AUTRES INFORMATIONS

Dépendance entre les risques

Sérénis Assurances SA mesure ses fonds propres éligibles et son besoin en capital selon les règles de calcul définies par la formule standard Solvabilité II.

La dépendance entre les risques est réalisée à l'aide de matrices de corrélation entre module et sous-module de risque. Ces matrices sont définies dans les actes délégués (niveau 2) de la réglementation.

4

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

A. ÉVALUATION DES ACTIFS 36

1. Méthode de valorisation des actifs financiers 36
2. Valorisation des actifs financiers 37
3. Autres actifs 37

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES 38

1. Tableau récapitulatif par activité 38
2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate* 38
3. Hypothèses principales 39
4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques 39
5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales 40
6. Créances de réassurance 40

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS 41

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES 42

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 42

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures 42
2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance 42

Actifs *(en milliers d'euros)*	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Frais d'acquisition différés	0	1 293	- 1 293
Investissements	130 665	118 745	11 920
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	149 342	150 397	- 1 055
Autres actifs	21 935	21 935	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	140	140	0
TOTAL DE L'ACTIF	**302 082**	**292 510**	**9 572**

Passifs *(en milliers d'euros)*	Solvabilité II	Comptes sociaux	Réévaluations
Provisions techniques non-vie	162 141	172 777	- 10 636
Provisions techniques vie	21 046	22 414	- 1 368
Autres passifs	45 665	41 348	4 316
TOTAL DU PASSIF	**228 852**	**236 540**	**- 7 688**
Capitaux propres	**73 230**	**55 971**	**17 260**

Tableaux établis sur la base du QRT S.02.

A. ÉVALUATION DES ACTIFS

1. Méthode de valorisation des actifs financiers

La valorisation des actifs de la société Sérénis Assurances SA hors coupon couru repose pour l'essentiel sur une récupération automatique de valeur de marché *via* le contributeur de données SIX TELEKURS et pour certains titres, lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, sur une alimentation « manuelle » des cours.

Valorisation (hors coupon couru) extraite de SIX TELEKURS

Par principe, les actifs sont valorisés sur la base du dernier cours coté fourni par SIX TELEKURS. Ce dernier cours correspond à un type de valorisation en fonction du code valeur (code ISIN) et de la place de cotation retenue.

Dans le cas particulier du marché obligataire, la société récupère également la codification suivante pour la place 186 : moyenne « cours offert-demandé ».

Pour cette place aussi appelée « Xtrakter », les cours retenus correspondent à des moyennes de cours proposés à la vente et à l'achat par des banques d'investissement (teneurs de marché). À chaque fin de journée, les participants transmettent leurs cours acheteur et vendeur de clôture à « Xtrakter » pour les valeurs dont ils assurent la liquidité. Ces cotations sont alors validées et traitées par « Xtrakter » pour fournir un prix moyen acheteur et un prix moyen vendeur pour chaque titre. Le nombre de participants qui ont contribué à chaque prix est également fourni.

Valorisation (hors coupon couru) « manuelle »

Tous les cours présentant une date de cotation antérieure au 31 décembre 2020 ont été analysés.

Certains cours ont fait l'objet d'un retraitement manuel pour les raisons suivantes :

- en cas d'indisponibilité d'un cours récent ou d'absence de cours dans SIX TELEKURS (problème de diffusion de données). La valeur de marché a été récupérée à partir du fournisseur de données BLOOMBERG ;
- pour l'immobilier et les participations, saisie des valorisations centralisées par le service comptabilité et calculées sur la base de valeurs d'expertises ou différents indicateurs (actif net réévalué, valeur intrinsèque, etc.) ;
- pour les dépôts, la valorisation est au prix de revient.

Chaque actif fait donc l'objet d'une étude de valorisation sur la base du prix qui serait perçu en cas de vente de cet actif sur le marché.

95,5 % des actifs de la société Sérénis Assurances SA sont actuellement valorisés automatiquement en valeur de marché et les 4,5 % restants correspondent principalement à la valorisation « manuelle » d'obligations *via* le contributeur de données BLOOMBERG.

2. Valorisation des actifs financiers

Les actifs financiers de la société Sérénis Assurances SA (hors coupon couru) sont principalement composés d'obligations d'entreprise et d'État pour respectivement 47 % et 35 % à fin 2020 (50 % et 38 % à fin 2019).

La valorisation Solvabilité II est obtenue en ajoutant à la valeur boursière les coupons courus. Au 31 décembre 2020, elle s'élève à 130 805 milliers d'euros.

➜ RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ACTIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

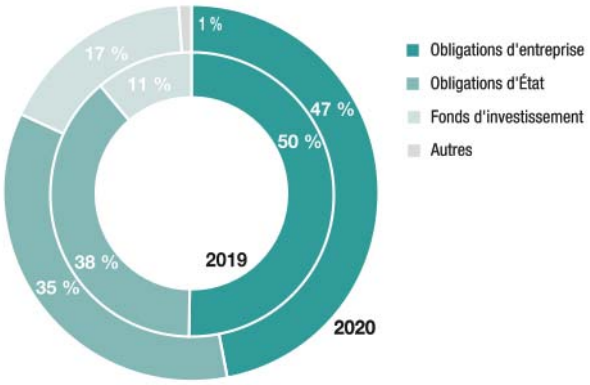

3. Autres actifs

Les autres actifs représentent 7,3 % du total bilan, soit 21 935 milliers d'euros, et sont composés principalement des créances nées d'opérations d'assurance.

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations
Créances nées d'opérations d'assurance	19 625	20 482	- 857
Créances nées d'opérations de réassurance	1 734	615	1 119
Autres créances (hors assurances)	396	338	59
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	180	193	- 13
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	**21 935**	**21 627**	**308**

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Ces autres actifs ne font l'objet d'aucun retraitement sous Solvabilité II. En effet, la valorisation dans les comptes sociaux intègre la probabilité de défaut prudemment estimée sur base statistique, provisionnée à hauteur de 595 milliers d'euros, soit 2,7 % du total des autres actifs.

B. ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Dans le bilan prudentiel, les provisions techniques sont valorisées selon la méthode de la meilleure estimation (*Best Estimate*). Les provisions *Best Estimate* correspondent à la somme actualisée des flux de trésorerie générés par les contrats en stock. Il s'agit essentiellement de prestations et de frais. Les estimations de ces flux futurs sont faites à partir d'hypothèses sur la mortalité, la sinistralité, les rachats, les frais, l'inflation, la participation aux bénéfices. Le calcul de la meilleure estimation est fondé sur des informations actualisées et crédibles et des hypothèses réalistes.

À cette meilleure estimation des provisions techniques s'ajoute une marge de risque dont le montant correspond à une prime de risque qu'une entreprise d'assurance exigerait pour reprendre les engagements de l'assureur.

1. Tableau récapitulatif par activité

Les provisions techniques du bilan prudentiel au 31 décembre 2020 se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		Provisions *Best Estimate*	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	150 927	3 833	154 760
	Santé NSLT	6 475	906	7 381
	Santé SLT	2 609	283	2 892
	Vie	18 101	54	18 155
Sous-total Brutes		**178 112**	**5 075**	**183 187**
Cédées	Non-vie	131 746		131 746
	Santé NSLT	2 002		2 002
	Santé SLT	-		-
	Vie	15 594		15 594
Sous-total Cédées		**149 342**	**-**	**149 342**
TOTAL NETTES		**28 770**	**5 075**	**33 845**

Pour le calcul des provisions, la segmentation en différentes lignes d'activité (LoB, *Lines of Business*) requise sous Solvabilité II est respectée.

2. Méthodes de calcul retenues pour les provisions *Best Estimate*

Provisions non-vie et santé NSLT

Les provisions *Best Estimate* (BE) se décomposent en provisions pour sinistres et provisions pour primes.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont composées de la projection des sinistres survenus et des frais liés à ces sinistres (frais de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Les provisions hors frais sont estimées à partir de méthodes actuarielles classiques (utilisation de triangles de liquidation pour projeter l'évolution des charges de sinistres et des règlements de sinistres). Ces provisions sont ensuite écoulées jusqu'à l'extinction des sinistres grâce à une cadence de liquidation, les flux sont actualisés avec la courbe des taux. À noter que l'ensemble des calculs est effectué *a minima* par ligne d'activité. Les frais futurs rattachés aux provisions pour sinistres sont ensuite pris en compte en appliquant un taux de frais aux montants des sinistres projetés.

Provisions pour primes

Les provisions pour primes représentent les engagements d'assurance découlant des primes à acquérir pour lesquelles l'assureur est déjà engagé à la date de calcul. Les flux de prestations sont calculés à partir d'un S/P BE (avec S la charge ultime BE) estimé sur une moyenne des observations passées.

Tout comme la provision pour sinistres, la provision pour primes tient compte des frais générés par la gestion des contrats et des sinistres (frais d'acquisition, d'administration, de gestion des sinistres, frais de structure et frais de gestion des investissements).

Provisions cédées

Les provisions *Best Estimate* cédées sont calculées en appliquant le taux de cession des provisions sociales par année de survenance aux provisions BE brutes de réassurance. Par ailleurs, elles tiennent compte de l'ajustement dû à la perte en cas de défaut du ou des réassureurs.

Provisions vie et santé SLT

Les provisions de primes constituées ont pour objet de couvrir l'augmentation du risque au cours de la vie du contrat. Elles sont calculées comme la différence entre les engagements de l'assureur et ceux des assurés. Pour le calcul des provisions *Best Estimate*, le portefeuille est supposé en *run-off* et les flux futurs sont projetés jusqu'à l'extinction des contrats et actualisés avec la courbe des taux.

Par ailleurs, des provisions pour sinistres sont également constituées pour les assurés sinistrés.

Méthodes de calcul retenues pour la marge pour risque

La marge pour risque se calcule selon la méthode dite du « Coût du capital » (CoC) conformément à l'article 38 du règlement délégué européen 2019/981.

Le calcul de la marge pour risque nécessite la projection des SCR sur toute la durée de projection. La principale difficulté est de calculer les SCR futurs. Pour cela, il est supposé pour chaque année future que le SCR évolue de manière proportionnelle aux provisions *Best Estimate*. Comme les activités de la société sont de diverses natures et ont donc une duration significativement différente, le calcul de la marge pour risque est effectué par activité puis agrégé au niveau de la société.

3. Hypothèses principales

La courbe des taux et la correction pour volatilité (ou *volatility adjustment* ou VA) utilisées sont celles publiées par l'EIOPA en janvier 2021.

La correction pour volatilité de 7 bp a été utilisée. L'analyse de sensibilité à ce paramètre des provisions techniques, des fonds propres, des SCR et des MCR figure dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	**Avec VA**	**Sans VA**	**Écart *(en montant)***	**Écart *(en %)***
Provisions techniques SII	183 187	183 870	683	0,4 %
Fonds propres disponibles	73 230	73 155	- 76	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le SCR	73 230	73 155	- 76	- 0,1 %
Fonds propres éligibles pour le MCR	73 230	73 155	- 76	- 0,1 %
SCR	25 916	25 959	43	0,2 %
Ratio de couverture du SCR	**283 %**	**282 %**	**- 1 pt**	**- 0,3 %**
MCR	7 732	7 735	3	0,0 %
Ratio de couverture du MCR	**947 %**	**946 %**	**- 1 pt**	**- 0,1 %**

Les provisions sans correction pour volatilité sont supérieures de 0,4 % aux provisions calculées avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du SCR passe de 283 % à 282 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du SCR calculé avec la correction pour volatilité.

Le ratio de couverture du MCR diminue de 948 % à 947 %, soit une baisse de 1 point par rapport au ratio de couverture du MCR calculé avec la correction pour volatilité.

Hypothèses liées à la crise sanitaire et économique

La taxe exceptionnelle santé calculée à hauteur de 2,6 % du chiffre d'affaires santé en 2020 et 1,3 % du chiffre d'affaires santé estimé pour 2021 a été provisionnée au 31 décembre 2020.

4. Niveau d'incertitude liée au montant des provisions techniques

Non-Vie et santé NSLT

Pour les sinistres non-vie et santé NSLT, le niveau d'incertitude réside dans l'estimation de la sinistralité à l'ultime. Celle-ci est estimée par la méthode de *Chain Ladder* et des *backtestings* sont réalisés afin de valider la pertinence de celle-ci.

Incertitude liée à la crise sanitaire et économique

La crise sanitaire et économique engendre des incertitudes supplémentaires au niveau de la sinistralité. Lorsque les informations étaient insuffisantes pour déterminer précisément le niveau de celle-ci, l'hypothèse la plus prudente a été retenue pour l'estimation des provisions *Best Estimate* (conformément aux recommandations de l'ACPR).

5. Écarts entre les provisions du bilan prudentiel et les provisions techniques sociales

(en milliers d'euros)		Provisions sociales	Provisions *Best Estimate*	Marge pour risque	Total Provisions SII
Brutes	Non-vie	164 219	150 927	3 833	154 760
	Santé NSLT	8 559	6 475	906	7 381
	Santé SLT	2 238	2 609	283	2 892
	Vie	20 176	18 101	54	18 155
Sous-total Brutes		**195 191**	**178 112**	**5 075**	**183 187**
Cédées	Non-vie	129 005	131 746		131 746
	Santé NSLT	3 330	2 002		2 002
	Santé SLT	-	-		-
	Vie	18 061	15 594		15 594
Sous-total Cédées		**150 397**	**149 342**	**-**	**149 342**
TOTAL NETTES		**44 795**	**28 770**	**5 075**	**33 845**

Non-Vie et santé NSLT

La principale différence entre les provisions sociales brutes et les provisions BE brutes provient de la méthodologie de calcul employée.

Dans les comptes sociaux, l'évaluation des provisions pour sinistres repose essentiellement sur une méthode dite dossier par dossier, et le cas échéant sur des méthodes statistiques, alors que sous Solvabilité II, des méthodes statistiques sont employées.

Par ailleurs, en ce qui concerne les provisions pour primes dans les comptes sociaux, le résultat technique d'un contrat n'est comptabilisé qu'une fois l'acquisition de la prime effective (et la perte est constatée dès l'émission par le biais de la PREC). Dans le référentiel Solvabilité II, le résultat futur associé aux risques inclus dans la frontière des contrats Solvabilité II est directement intégré aux fonds propres.

Santé SLT

Le seul écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation des flux différente.

Vie

L'écart entre la provision sociale et la provision *Best Estimate* provient d'une actualisation différente des flux et de l'utilisation d'un taux de frais différent dans la provision *Best Estimate,* calculé à partir d'une moyenne des taux de frais réels, observés les années précédentes.

6. Créances de réassurance

Les créances de réassurance s'élèvent à 1 733 milliers d'euros au 31 décembre 2020 dans les comptes sociaux. Elles sont maintenues dans le bilan prudentiel à leur montant social.

C. ÉVALUATION DES AUTRES PASSIFS

Les autres passifs représentent 15,1 % du total bilan, soit 45 665 milliers d'euros, et sont composés principalement des dettes nées d'opérations de réassurance.

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations
Dettes nées d'opérations de réassurance	22 563	8 060	14 502
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	0	7 564	- 7 564
Dettes nées d'opérations d'assurance	6 109	7 168	- 1 059
Autres dettes (hors assurances)	10 605	9 772	833
Impôt différé net passif	6 253	5 621	633
Provisions autres que les provisions techniques	75	75	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	1 033	- 1 033
Autres dettes (hors établissements de crédit)	2	2	0
Autres passifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	57	50	7
TOTAL DES AUTRES PASSIFS	**45 665**	**39 346**	**6 318**

Tableau établi sur la base du QRT S.02.

Les autres passifs ne font l'objet d'aucune revalorisation sous Solvabilité II.

L'impôt différé net passif correspond à la compensation des impôts différés actifs et passifs en suivant les dispositions de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », et se compose :

- des éventuels décalages temporaires liés aux différences entre l'assiette fiscale et l'assiette comptable de l'actif ou du passif correspondant ;
- de la revalorisation des actifs et passifs en juste valeur.

Reconnaissance des impôts différés

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations
ID sociaux	180	256	- 76
ID revalorisation *Best Est.*	2 828	1 995	834
ID revalorisation actifs fi.	3 079	3 067	12
ID autres retraitements	166	303	- 136
Impôt différé net passif	**6 253**	**5 621**	**633**

L'article 39 de la loi de finances pour 2020 a introduit une réduction progressive des taux d'imposition jusqu'à l'horizon 2022, par conséquent Sérénis Assurances SA retient les taux suivants pour le calcul des impôts différés :

- les taux applicables selon les échéances des différences temporaires ;
- le taux de 25,83 % pour l'ensemble des revalorisations sous Solvabilité II.

D. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode alternative de valorisation n'est utilisée.

E. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

1. Hypothèses relatives aux décisions de gestion futures

Aucune hypothèse concernant les décisions de gestion futures n'a été nécessaire pour la réalisation des calculs.

2. Hypothèses à propos du comportement des preneurs d'assurance

Aucune hypothèse n'est faite concernant le comportement des preneurs d'assurance.

5

GESTION DU CAPITAL

A. FONDS PROPRES 44

1. Politique de gestion des fonds propres 44
2. Structure et montants des fonds propres disponibles 44
3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II 45
4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres 46

B. SCR ET MCR 47

1. Définitions 47
2. Ratios de solvabilité 47
3. Points méthodologiques 47
4. Résultats 47

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 48

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ 48

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 48

F. AUTRES INFORMATIONS 48

A. FONDS PROPRES

Sous Solvabilité II, les fonds propres sont égaux à la différence entre les actifs et les passifs du bilan valorisés selon les principes Solvabilité II, augmentée des emprunts subordonnés et diminuée des dividendes à verser et des fonds propres relatifs aux fonds cantonnés non disponibles.

Les fonds propres sont classés en trois catégories (*Tiers*). Ce classement se fait en fonction de leur qualité évaluée en fonction de leur disponibilité, de leur degré de subordination et de leur duration.

Les définitions des trois niveaux de la règle du *tiering* sont les suivantes :

- le niveau 1 (*Tier* 1) correspond à la meilleure qualité et comprend les éléments de fonds propres de base continûment et immédiatement mobilisables, disponibles en totalité et subordonnés. On y identifie les éléments dits restreints et les éléments dits non restreints ;
- le niveau 2 (*Tier* 2) comprend les éléments de fond propres de base moins facilement mobilisables ;
- le niveau 3 (*Tier* 3) comprend les fonds propres de base ne pouvant être classés dans les niveaux précédents ainsi que les fonds propres auxiliaires.

1. Politique de gestion des fonds propres

La société dispose actuellement de fonds propres disponibles dont les caractéristiques permettent de les classer majoritairement dans la catégorie « fonds propres *Tier* 1 non restreint ».

Si un nouvel élément de fonds propres devait apparaître (émission de dette subordonnée, fonds propres auxiliaires…), ses caractéristiques feraient l'objet d'une analyse approfondie par le responsable de la fonction gestion des risques afin de déterminer la catégorie dans laquelle le classer.

La société s'assure que ses fonds propres respectent les règles de *tiering* telles que définies dans l'article 82 du règlement délégué européen 2019/981.

À chaque recalcul des fonds propres, la qualité de ceux-ci est étudiée et le respect des règles de *tiering* imposées par Solvabilité II est vérifié. Si une règle de *tiering* n'est pas respectée, la part de fonds propres dépassant la limite est retraitée des fonds propres éligibles à la couverture du MCR et/ou du SCR.

En cas de changement intervenu au cours du trimestre dans la structuration des fonds propres, ces calculs font l'objet d'une validation par le responsable de la fonction gestion des risques.

2. Structure et montants des fonds propres disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles s'élèvent à 73 230 milliers d'euros à fin 2020, contre 66 951 milliers d'euros à fin 2019. Le tableau ci-dessous détaille la structure des fonds propres :

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	16 422	16 422	0	0 %
Primes liées au capital social	19 113	19 113	0	0 %
Réserve de réconciliation	37 695	31 416	6 279	20 %
Fonds propres SII disponibles	**73 230**	**66 951**	**6 279**	**9 %**

Le capital social

Le capital social de la société Sérénis Assurances SA, entièrement appelé, s'élève à 16 422 milliers d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Primes liées au capital social

Les primes liées au capital social s'élèvent à 19 113 milliers d'euros à fin 2020, montant inchangé par rapport à fin 2019.

Réserve de réconciliation

La réserve de réconciliation représente 37 695 milliers d'euros à fin 2020, en hausse de 6 279 milliers d'euros par rapport à fin 2019. Les éléments qui la composent sont :

- **les réserves statutaires**, composées des autres réserves, du report à nouveau et du résultat de l'exercice, pour 20 435 milliers d'euros à fin 2020, contre 16 268 milliers d'euros à fin 2019 ;
- **la mise en valeur économique des actifs et des passifs**. Celle-ci représente 17 260 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2020, contre 15 147 milliers d'euros nets d'impôts différés passifs à fin 2019.

L'article 70 du règlement délégué 2015/35 requiert de diminuer la réserve de réconciliation de divers éléments affectant la disponibilité et la transférabilité des fonds propres.

Dans le cas de la société Sérénis Assurances SA, il n'y a pas de déduction à opérer.

3. Réconciliation des fonds propres sociaux avec les fonds propres Solvabilité II

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation des capitaux propres sociaux par rapport à la mise en valeur économique des actifs et passifs selon les principes Solvabilité II.

Tableau de variation des capitaux propres sociaux vers Solvabilité II

(en milliers d'euros)	2020	2019	Variations	%
Capital social	16 422	16 422	0	0 %
Primes liées au capital social	19 113	19 113	0	0 %
Autres réserves, report à nouveau et résultat de l'année	20 435	16 268	4 167	26 %
Capitaux propres comptables	**55 971**	**51 804**	**4 167**	**8 %**
Réévaluation des placements	11 920	11 874	45	0 %
Réévaluation des provisions techniques	10 950	7 722	3 228	42 %
Autres ajustements de valeurs	644	1 172	- 528	- 45 %
Position nette passive d'impôts différés	- 6 253	- 5 621	- 633	- 11 %
Capitaux propres SII	**73 230**	**66 951**	**6 279**	**9 %**
Fonds propres SII disponibles	**73 230**	**66 951**	**6 279**	**9 %**

Tableau établi sur la base des QRT S.02 et S.23.

4. Structure, qualité et éligibilité des fonds propres

Fonds propres Solvabilité II disponibles

Les fonds propres Solvabilité II disponibles de Sérénis Assurances SA au 31 décembre 2020 s'élèvent à 73 230 milliers d'euros et sont classés en fonds propres de *Tier* 1 non restreint.

(en milliers d'euros)	Total	*Tier* 1 – non restreint	*Tier* 1 – restreint	*Tier* 2	*Tier* 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	37 695	37 695			
Fonds propres SII disponibles	**73 230**	**73 230**	**0**	**0**	**0**

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le SCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR sont de 73 230 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le SCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

(en milliers d'euros)	Total	*Tier* 1 – non restreint	*Tier* 1 – restreint	*Tier* 2	*Tier* 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	37 695	37 695			
Fonds propres SII éligibles SCR	**73 230**	**73 230**	**0**	**0**	**0**

Fonds propres Solvabilité II éligibles pour le MCR

Au 31 décembre 2020, les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR sont de 73 230 milliers d'euros.

Il n'y a pas d'écart entre les fonds propres éligibles pour couvrir le MCR et les fonds propres disponibles. En effet, les règles de limitation par *Tier* pour le MCR n'ont pas d'impact sur les fonds propres Solvabilité II disponibles.

(en milliers d'euros)	Total	*Tier* 1 – non restreint	*Tier* 1 – restreint	*Tier* 2	*Tier* 3
Capital social	16 422	16 422			
Primes liées au capital social	19 113	19 113			
Réserve de réconciliation	37 695	37 695			
Fonds propres SII éligibles MCR	**73 230**	**73 230**	**0**	**0**	**0**

B. SCR ET MCR

1. Définitions

Pour rappel, le capital de solvabilité requis (SCR) correspond au montant de fonds propres nécessaire à détenir pour limiter la probabilité de ruine de la compagnie à 0,5 % à horizon un an.

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres à détenir en permanence et en dessous duquel la compagnie ne pourrait pas continuer à exercer son activité.

2. Ratios de solvabilité

Les tableaux suivants présentent les ratios de couverture du SCR et du MCR par les fonds propres Solvabilité II éligibles :

(en milliers d'euros)	**2020**
Fonds propres SII éligibles à la couverture du SCR	73 230
SCR	25 916
Ratio de couverture du SCR	**283 %**

(en milliers d'euros)	**2020**
Fonds propres SII éligibles à la couverture du MCR	73 230
MCR	7 732
Ratio de couverture du MCR	**947 %**

Le MCR s'élève à 7 732 milliers d'euros, soit 30 % du SCR.

3. Points méthodologiques

a. Formule standard

La société calcule son exigence en capital (SCR) avec la formule standard de Solvabilité II.

b. Mesure transitoire actions

La mesure transitoire sur les actions n'a pas été utilisée dans le calcul du SCR actions. Le choc appliqué est donc de - 39 % + *dampener* pour les actions de type 1 et de - 49 % + *dampener* pour les actions de type 2.

Le *dampener* est un mécanisme d'ajustement symétrique : il permet d'atténuer le choc actions en cas de baisse du marché actions.

c. Ajustement pour impôt

L'ajustement pour impôts différés correspond au taux d'impôt sur la société appliqué à la somme du BSCR net et du SCR opérationnel. Il est limité à l'impôt différé passif du bilan initial.

4. Résultats

Le SCR au 31 décembre 2020 s'élève à 25 916 milliers d'euros :

Détail du SCR *(en milliers d'euros)*	
SCR de marché	8 659
SCR de contrepartie	3 436
SCR de souscription vie	309
SCR de souscription santé	5 775
SCR de souscription non-vie	20 418
BSCR	**27 354**
SCR opérationnel	**4 815**
Ajustement pour impôts	**- 6 253**
SCR final	**25 916**

Les principaux risques sont les risques de souscription non-vie et de marché dans une moindre mesure.

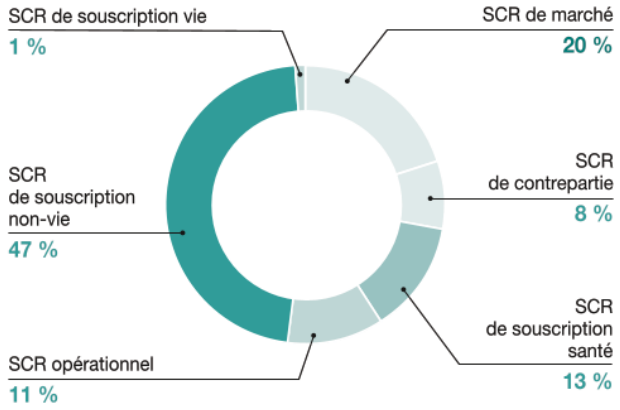

Le SCR de souscription non-vie porte essentiellement sur la branche « carences locatives » qui est la seule branche non-vie non réassurée. Le SCR catastrophe est important car il est calculé en appliquant un coefficient de 40 % aux primes de cette branche.

C. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

La société n'est pas concernée par l'utilisation de ce sous-module.

D. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

Cette partie n'est pas applicable car la société utilise la formule standard.

E. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Les conditions sont respectées.

F. AUTRES INFORMATIONS

Aucune information complémentaire n'est à ajouter.

6

ANNEXES

États publics	Libellés
D_S020102	Communication d'informations sur le bilan
D_S050102	Communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par ligne d'activité
D_S120102	Communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé
D_S170102	Communication d'informations sur les provisions techniques non-vie
D_S190121	Communication d'informations sur les sinistres en non-vie
D_S220121	Communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
D_S230101	Communication d'informations sur les fonds propres
D_S250121	Communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard
D_S280101	Communication d'informations sur le minimum de capital requis

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02
Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et index	R0070	130 665
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	513
Actions - cotées	R0110	
Actions - non cotées	R0120	513
Obligations	R0130	107 503
Obligations d'État	R0140	45 510
Obligations d'entreprise	R0150	61 993
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	22 649
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	149 342
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	133 748
Non-vie hors santé	R0290	131 746
Santé similaire à la non-vie	R0300	2 002
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	15 594
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	15 594
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	19 625
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	1 734
Autres créances (hors assurance)	R0380	396
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	140
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	180
Total de l'actif	R0500	302 082

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	162 141
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	154 760
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	150 927
Marge de risque	R0550	3 833
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	7 381
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	6 475
Marge de risque	R0590	906
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 046
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 892
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	2 609
Marge de risque	R0640	283
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	18 155
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	18 101
Marge de risque	R0680	54
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	75
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	6 253
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	2
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 109
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	22 563
Autres dettes (hors assurance)	R0840	10 605
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	57
Total du passif	R0900	228 852
Excédent d'actif sur passif	R1000	73 230

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut - assurance directe	R0110	23 933	8 002		33 976	29 500	2 677	12 872	4 248		785		34 380					150 371
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	
Part des réassureurs	R0140	408	7 550		33 987	29 346	2 677	5 819	4 248		785		11 435					96 254
Net	R0200	23 525	452		-12	154	0	7 053	0		0		22 945					54 117
Primes acquises																		
Brut - assurance directe	R0210	23 950	7 936		35 256	31 154	2 013	12 897	4 247		786		34 366					152 606
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	
Part des réassureurs	R0240	408	7 497		35 267	30 991	2 013	5 838	4 247		786		11 425					98 474
Net	R0300	23 542	439		-12	163	0	7 058	0		0		22 941					54 132
Charge des sinistres																		
Brut - assurance directe	R0310	13 359	1 226		9 453	21 388	413	3 094	1 464		120		18 826					69 342
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	
Part des réassureurs	R0340	225	1 146		15 605	21 335	413	3 022	1 454		120		2 327					45 647
Net	R0400	13 133	81		-6 153	54	0	72	10		0		16 498					23 696
Variation des autres provisions techniques																		
Brut - assurance directe	R0410				700								-613					87
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																	
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																	
Part des réassureurs	R0440																	
Net	R0500				700								-613					87
Dépenses engagées	R0550	7 658	3 140		-3 938	-1 694	-34	4 832	337		16		11 800					22 116
Autres dépenses	R1200																	818
Total des dépenses	R1300																	22 934

S.05.01.02 - 02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410	146								146
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500	146								146
Primes acquises										
Brut	R1510	146								146
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600	146								146
Charge des sinistres										
Brut	R1610	6				72	522			600
Part des réassureurs	R1620						-2 515			-2 515
Net	R1700	6				72	3 037			3 115
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	7				-134	-4 829			-4 956
Part des réassureurs	R1720						-4 837			-4 837
Net	R1800	7				-134	8			-119
Dépenses engagées	R1900	39				14	36			89
Autres dépenses	R2500									0
Total des dépenses	R2600									89

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.12.01.02
Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
				Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0			0	0	0	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020																
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0		0	0	18 101	0	18 101		0	2 184	424	0	2 609
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0		0	0	15 594	0	15 594		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0		0	0		0	0	2 507	0	2 507		0	2 184	424	0	2 609
Marge de risque	R0100	0	0			0			54	0	54	237			46	0	283
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110																
Meilleure estimation	R0120																
Marge de risque	R0130																
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0			18 155	0	18 155	2 421			470	0	2 892

S.17.01.02

Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050																	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - total	R0060	-833	-137	0	3 299	3 015	236	212	38	0	-75	0	-297	0	0	0	0	5 458
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-73	-1 135	0	4 113	3 042	136	168	31	0	-82	0	-374	0	0	0	0	5 827
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-760	998	0	-813	-27	100	44	6	0	7	0	77	0	0	0	0	-369
Provisions pour sinistres																		
Brut - total	R0160	3 668	3 776	0	114 265	5 167	641	3 715	8 825	0	152	0	11 734	0	0	0	0	151 944
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	22	3 187	0	108 703	4 280	412	3 149	7 423	0	125	0	620	0	0	0	0	127 921
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	3 646	589	0	5 562	887	229	566	1 403	0	27	0	11 114	0	0	0	0	24 023
Total meilleure estimation - brut	R0260	2 835	3 640	0	117 565	8 182	877	3 927	8 863	0	77	0	11 437	0	0	0	0	157 402
Total meilleure estimation - net	R0270	2 886	1 587	0	4 749	860	329	610	1 409	0	34	0	11 191	0	0	0	0	23 654
Marge de risque	R0280	584	321	0	949	172	66	122	282	0	7	0	2 236	0	0	0	0	4 739
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290																	
Meilleure estimation	R0300																	
Marge de risque	R0310																	
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	3 420	3 961	0	118 513	8 353	943	4 049	9 145	0	84	0	13 674	0	0	0	0	162 141
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-50	2 053	0	112 816	7 322	548	3 317	7 454	0	43	0	246	0	0	0	0	133 748
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	3 470	1 909	0	5 697	1 031	395	731	1 690	0	41	0	13 428	0	0	0	0	28 393

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 01 ***Accident***

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											3 313
N-9	R0160	50 287	20 782	3 456	1 528	725	-281	462	155	108	-79	
N-8	R0170	41 095	20 083	4 810	1 772	699	109	-171	596	-114		
N-7	R0180	33 918	20 292	5 097	2 391	480	194	-147	1 188			
N-6	R0190	29 780	19 161	4 370	3 703	321	1 059	328				
N-5	R0200	29 621	17 747	5 594	2 786	2 992	937					
N-4	R0210	30 966	20 473	5 791	2 300	994						
N-3	R0220	35 809	21 216	5 560	1 442							
N-2	R0230	41 695	26 603	6 054								
N-1	R0240	45 554	25 024									
N	R0250	39 013										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	3 313	3 313
	R0160	-79	77 143
	R0170	-114	68 879
	R0180	1 188	63 413
	R0190	328	58 722
	R0200	937	59 678
	R0210	994	60 525
	R0220	1 442	64 027
	R0230	6 054	74 352
	R0240	25 024	70 577
	R0250	39 013	39 013
Total	R0260	78 100	639 643

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											10 630
N-9	R0160	0	0	0	0	5 928	6 879	2 264	1 207	719	1 142	
N-8	R0170	0	0	0	3 747	3 311	3 177	2 587	455	487		
N-7	R0180	0	0	20 645	21 475	20 469	21 684	21 802	13 435			
N-6	R0190	0	22 650	31 271	26 777	25 458	25 285	25 621				
N-5	R0200	41 692	22 139	15 132	11 843	7 559	6 252					
N-4	R0210	43 655	18 978	6 088	2 656	1 485						
N-3	R0220	43 215	13 499	4 230	2 849							
N-2	R0230	55 924	24 538	11 185								
N-1	R0240	52 720	28 142									
N	R0250	48 566										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	10 785
	R0160	1 159
	R0170	496
	R0180	13 678
	R0190	26 098
	R0200	6 360
	R0210	1 510
	R0220	2 884
	R0230	11 376
	R0240	28 592
	R0250	49 006
Total	R0260	151 944

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.19.01.21 - 02 ***Souscription***
Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	2

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0170	C0180
	R0100	0	0
	R0160	0	0
	R0170	0	0
	R0180	0	0
	R0190	0	0
	R0200	0	0
	R0210	0	0
	R0220	0	0
	R0230	0	0
	R0240	0	0
	R0250	0	0
Total	R0260	0	0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année de développement

Année		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100											0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0			
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0				
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0					
N-4	R0210	0	0	0	0	0						
N-3	R0220	0	0	0	0							
N-2	R0230	0	0	0								
N-1	R0240	0	0									
N	R0250	0										

		Fin d'année (données actualisées)
		C0360
	R0100	0
	R0160	0
	R0170	0
	R0180	0
	R0190	0
	R0200	0
	R0210	0
	R0220	0
	R0230	0
	R0240	0
	R0250	0
Total	R0260	0

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	183 187	0	0	683	0
Fonds propres de base	R0020	73 230	0	0	-76	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	73 230	0	0	-76	0
Capital de solvabilité requis	R0090	25 916	0	0	43	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	73 230	0	0	-76	0
Minimum de capital requis	R0110	7 732	0	0	3	0

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	16 422	16 422			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	19 113	19 113			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	37 695	37 695			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	73 230	73 230			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	73 230	73 230			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	73 230	73 230			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	73 230	73 230	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	73 230	73 230	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	25 916				
Minimum de capital requis	R0600	7 732				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,83				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	9,47				

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	73 230
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	35 535
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	37 695
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	2 173
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 173

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	8 659		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	3 436		
Risque de souscription en vie	R0030	309		0
Risque de souscription en santé	R0040	5 775		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	20 418		0
Diversification	R0060	-11 243		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	27 354		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	4 815
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-6 253
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	25 916
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	25 916
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-6 253
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-6 253
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-8 309

Nom légal : SERENIS ASSURANCES, Date d'arrêté : 31/12/2020
Devise d'affichage : k EUR

S.28.01.01 - 01

Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
Résultat MCRNL	R0010	7 617

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	2 886	23 525
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 587	452
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	4 749	
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	860	154
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	329	
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	610	7 053
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	1 409	
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	34	
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	11 191	22 945
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
Résultat MCRL	R0200	115

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	5 116	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		10 681

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	7 732
Capital de solvabilité requis	R0310	25 916
Plafond du MCR	R0320	11 662
Plancher du MCR	R0330	6 479
MCR combiné	R0340	7 732
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	7 732

LABRADOR
INFORMATION DESIGN
+33 (0)1 53 06 30 80